



HAL
open science

Comment les parents de deux milieux sociaux différents perçoivent-ils les devoirs à la maison ?

Flavie Verdin

► **To cite this version:**

Flavie Verdin. Comment les parents de deux milieux sociaux différents perçoivent-ils les devoirs à la maison ?. Education. 2013. dumas-00834956

HAL Id: dumas-00834956

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-00834956>

Submitted on 17 Jun 2013

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**MEEF
SPECIALITE « PROFESSORAT DES ECOLES »
DEUXIEME ANNEE (M2)
ANNEE 2012/2013**

Comment les parents de deux milieux sociaux différents
perçoivent-ils les devoirs à la maison ?

NOM ET PRENOM DE L'ETUDIANT : VERDIN Flavie

SITE DE FORMATION : Gravelines

SECTION : SMEEF spécialité « professorat des écoles », M2A

Nom et prénom du directeur de mémoire : VIGNE Mickaël

DISCIPLINE DE RECHERCHE : Sociologie

Direction

365 bis rue Jules Guesde
BP 50458
59658 Villeneuve d'Ascq cedex
Tel : 03 20 79 86 00
Fax : 03 20 79 86 01
Site web : www.lille.iufm.fr

Institut Universitaire de Formation des Maîtres
Ecole interne de l'Université d'Artois

Sommaire

Préambule	3
Remerciements	4
1.Introduction	5
2.Le cadre théorique	7
2.1 Définitions des devoirs à la maison selon différents auteurs.....	7
2.2 Qu'en disent les textes officiels ?	8
2.3. Les nouvelles mesures prises par le gouvernement.	9
2.4. Quels arguments contre les devoirs à la maison ?	9
2.5 Les devoirs à l'école primaire.....	11
2.5.1. Le volume horaire.....	11
2.5.2. Le contenu des devoirs à la maison.....	11
2.5. Le rôle des parents dans les devoirs à domicile.....	12
2.6. Les devoirs et la démocratie : un renvoi aux inégalités familiales.	14
2.7. Des dispositifs hors classe permettant aux élèves de réaliser leurs devoirs	15
2.8. L'école et les inégalités sociales.	16
2.9. La problématique.	18
3.La méthodologie.....	20
3.1. Travail effectué en première année de master.....	20
3.2. Quels outils avons-nous mis en place pour répondre à notre problématique ?.....	20
3.3. Le travail effectué en deuxième année de master.	20
3.3.1. La recherche des écoles	21
3.3.2. L'utilisation du logiciel sphinx	22
3.3.4. L'acheminement de lectures	22
3.2.5. L'élaboration des questionnaires	23
4.Résultats et analyse.....	24
4.1. Les résultats	24
4.2. Analyse	25
4.2.1. Le point de vue des enseignants	25
4.2.2. La perception des parents d'élèves	27
4.2.3. Des parents demandeurs de devoirs à la maison	28
4.2.4. Les devoirs, un renvoi aux inégalités sociales et familiales.....	30
4.2.5. Une lueur d'espoir pour la suppression des devoirs à la maison ou vers le « devoir idéal »	31
5.Conclusion.....	33
6.Bibliographie	35

Préambule

En préambule de mémoire, je souhaiterais tout d'abord, justifier mon choix pour le séminaire de sociologie.

Lors de la première année de master, en début de semestre, une liste de séminaires nous a été proposée : langues, français, mathématiques, SVT, histoire, EPS et sociologie. Ils nous ont été présentés par les professeurs. Peu de temps nous a été accordé pour mener une réflexion quant au choix du séminaire que nous voulions suivre. En outre, le nombre limité de participants aux séminaires a été un frein de plus.

Celui de français étant complet, j'ai opté pour le séminaire de sociologie puisque c'était le seul qui se rapprochait du sujet de mon futur mémoire. Toutefois, je n'étais pas sûre d'être acceptée dans ce séminaire puisqu'il fallait qu'un certain nombre d'étudiants y participent pour qu'il ouvre.

Quelques semaines après la formulation des vœux, j'ai su que je pouvais assister à ce séminaire sous la direction de Monsieur Vigne. Ce fut un grand soulagement car si la réponse n'avait pas été positive, je ne sais pas où je serai allée car aucun autre séminaire m'intéressait.

En choisissant ce séminaire, de par mes recherches pour mon mémoire, j'approfondirais mes connaissances concernant cette discipline.

Remerciements

Avant de débiter ce mémoire, je souhaitais adresser mes remerciements les plus sincères aux personnes qui m'ont apporté leur aide et qui ont contribué à l'élaboration de ce travail de fin d'études.

Je tiens à remercier sincèrement Monsieur VIGNE, qui en tant que directeur de recherche de ce mémoire, s'est toujours montré à l'écoute et très disponible tout au long de la réalisation de celui-ci. Sans son inspiration, son aide et le temps qu'il a bien voulu me consacrer et sans qui ce mémoire n'aurait vu le jour.

J'exprime également ma gratitude aux directions des écoles élémentaires ainsi qu'à leurs enseignants et les nombreux parents ayant participé à la réalisation de ce mémoire.

Je n'oublie pas mes parents pour leur contribution, leur soutien et leur patience. Je tiens à exprimer ma reconnaissance envers Madame Christelle qui a eu la gentillesse de lire et corriger ce travail.

Enfin, j'adresse mes plus sincères remerciements à tous mes proches et amis, qui m'ont toujours soutenue et encouragée au cours de l'élaboration de ce mémoire.

Merci à toutes et à tous.

1. Introduction

Etant diplômés institutrice primaire en Belgique, nous avons déjà réalisé dans le cadre de cette formation un mémoire portant sur les punitions et les récompenses à l'école.

Avant d'entrer en master SMEEF « professorat des écoles », nous savions que nous serions amenés à en rédiger un à nouveau. Durant les vacances d'été, nous avons donc songé au thème de ce travail de fin d'études. Est-ce-que nous reprenons le même thème que celui déjà abordé durant notre formation antérieure ou est-ce-que nous changeons de thème ?

Après réflexion, nous avons choisi autre chose afin de ne pas recommencer le même travail qui pourrait être rébarbatif. Nous avons opté pour le thème des « devoirs à la maison ».

Sans doute, parce que la question des devoirs à domicile a toujours retenue notre attention. Mais aussi parce que c'est un sujet d'actualité au cœur de notre société. Nous avons notamment été interpellés par la polémique sur la suppression des devoirs et sur tout le débat qui a suivi. Ceci a touché l'opinion publique, les parents ainsi que les enseignants. De plus, nous nous sommes également rendus compte au cours des différents stages effectués durant notre formation antérieure et dans celle-ci que les devoirs étaient une idée cruciale dans les relations entre famille et école.

C'est pourquoi, en nous destinant au métier de professeur des écoles, il nous paraissait intéressant de savoir ce que disent les textes officiels au sujet du travail à la maison et ce qui se passe vraiment dans la réalité.

Lors de la première séance du séminaire de sociologie, il a fallu proposer notre thème de mémoire. Nous avons donc soumis le notre à notre directeur de recherche qui a tout de suite accepté. Au fil du temps, nous avons fait des recherches sur internet, en bibliothèque afin de trouver des revues, des articles, des ouvrages sur notre thème pour en faire des fiches de lecture et pour mettre en place des outils qui vérifieront ces apports théoriques. Monsieur Vigne a toujours été présent pour voir l'avancement de notre travail, pour nous guider mais aussi pour nous donner des conseils qui pourraient nous aider pour l'élaboration de ce projet.

Nous vous montrerons dans ce mémoire, dans un premier temps le cadre théorique suite à nos lectures, dans un second temps le cadre méthodologique que nous avons mis en place pour répondre à notre problématique et enfin les résultats et l'analyse des observations.

2. Le cadre théorique

A l'aide de nos recherches et lectures, nous avons élaboré un résumé ci-dessous de celles-ci.

2.1 Définitions des devoirs à la maison selon différents auteurs.

Cooper¹ définit les devoirs comme *des tâches assignées par les enseignants. « Ces tâches sont accomplies par les élèves en dehors des heures de classe. Selon Cooper, les devoirs sont classés selon leur importance, leurs buts, l'habileté requise, le degré d'individualisation, le degré de choix permis à l'élève, la date de remise et le contexte social dans lequel il s'exerce (fait de façon individuelle, avec de l'aide, en groupe). »*

P. Meirieu² ne donne pas vraiment de définition des devoirs à la maison mais il dit : « *L'essentiel se fait en classe...ou devrait se faire en classe !* »

C'est ainsi que Philippe Meirieu introduit son ouvrage sur les devoirs à la maison. Il préconise donc que l'enfant doit avoir peu de travail à domicile. Il définit le devoir à la maison comme un moment agréable entre parents et enfants. Néanmoins, l'enfant doit être autonome dans son apprentissage.

D'après Alain Simonato³, peu d'enfants semblent heureux d'avoir des devoirs à la maison. Il les considère comme une « *corvée obligatoire.* » Ceci dépendant de nombreux facteurs.

Alain Simonato semble être un anti-devoir à l'inverse de Cooper, qui lui, en est partisan. Ce dernier, pense qu'ils exercent un effet positif sur les résultats scolaires.

Palardy⁴ rapporte également que plusieurs personnes croient que la relation entre les devoirs et le rendement scolaire est linéaire. C'est-à-dire que plus les élèves ont de devoirs à faire, plus grande est leur réussite. En conséquence, les personnes qui partagent

¹ GOUPIL G., 1997, *Communications et relations entre l'école et la famille*, Montréal, Edition de la Chenelière.

² MEIRIEU P., 2000, *Les devoirs à la maison*, Paris, Edition Syros la Découverte

³.SIMONATO A., 2007, *Rendre les élèves autonomes dans leurs apprentissages, en finir avec « les devoirs à la maison »*, Edition la Chronique Sociale

⁴ PALARDY, MJ, *Un autre regard sur les devoirs*, 1995

cette opinion ont tendance à croire que les bonnes écoles et les bons enseignants donnent beaucoup de devoirs. Selon ce même auteur, les devoirs contribueraient au développement de l'autonomie au sens des responsabilités.

2.2 Qu'en disent les textes officiels⁵ ?

Le 29 décembre 1956⁶, le ministère de l'éducation nationale met en place une circulaire interdisant les devoirs écrits à la maison à l'école primaire. La décision est claire : « *aucun devoir écrit, soit obligatoire, soit facultatif ne sera demandé aux élèves hors de la classe.* ».

Cette loi vise à éviter les inégalités en matière de réussite scolaire, tous les enfants n'ayant pas des parents susceptibles de les aider en cas de difficulté.

Plus tard, beaucoup de textes officiels rappellent cette interdiction notamment dans plusieurs circulaires : celle du 28 janvier 1958, du 14 mai 1962, du 17 décembre 1964, du 28 janvier 1971, du 25 février 1986 et du 7 juin 1990. Ce rappel, puisque cette loi est peu appliquée dans la réalité, peu d'enseignants la respectent.

En bref, aujourd'hui, les devoirs à la maison sont strictement interdits. Cependant, ils continuent toujours à être donnés. Heureusement, certains enseignants appliquent tout de même la loi et ne donnent pas de devoirs.

Néanmoins, l'interdiction des devoirs à la maison n'est pas pour autant synonyme de leur disparition totale car pour apprendre, les élèves ont besoin de s'entraîner. Les devoirs sont donc à maintenir mais sur le temps scolaire.

Concernant le premier degré, la circulaire du 6 septembre 1994⁷ relative à la mise en place des études dirigées précise que celles-ci doivent avoir une durée quotidienne de trente minutes. Elles ont pour but de « *renforcer les activités d'enseignement, de favoriser l'apprentissage du travail personnel et de contribuer à apporter à chaque élève l'aide personnalisée dont il a besoin, permettant ainsi de prévenir les risques d'échec et de réduire les difficultés provenant des inégalités des situations familiales. Les maîtres aident*

⁵ BRESLIN S., 2007, *Les devoirs, à quoi ça sert ?*, Paris, Editions De la Martinière jeunesse.

⁶ Voir annexe 7

⁷ Voir annexe 8

les élèves à intégrer diverses méthodes et à les utiliser à bon escient. Elles permettent en outre d'apprécier les acquis des élèves, de vérifier leurs capacités d'attention, de mémorisation, d'organisation et de réflexion. » Comme les circulaires précédentes, celle-ci précise clairement l'interdiction des devoirs à la maison en ces termes : « *Dans ces conditions, les élèves n'ont pas de devoirs écrits en dehors du temps scolaire. A la sortie de l'école, le travail donné par les maîtres aux élèves se limite à un travail oral ou des leçons à apprendre.* »

2.3. Les nouvelles mesures prises par le gouvernement⁸.

Le Président de la République annonce au mois d'octobre dernier la suppression des devoirs à la maison dans le cadre de la refondation de l'école. Le texte préconise d' « *intégrer l'aide personnalisée dans le temps scolaire et d'organiser l'accompagnement du travail personnel à l'école même, dans le cadre d'une réforme des rythmes.* » Pourtant, le travail écrit est officiellement supprimé depuis 1956 comme nous l'avons vu précédemment. Mais la loi n'a presque jamais été appliquée, si bien qu'aujourd'hui cette décision fait l'objet de vifs débats.

Cette réforme devrait permettre de réduire les inégalités sociales qui existent entre les élèves : tous ne bénéficient pas de la même aide de la part de leurs parents. Pour Patrick Rayou⁹, enseignant-chercheur en sciences de l'éducation à l'université de Paris, la fin des devoirs à la maison relève en effet de l' « *équité entre les élèves des différentes classes sociales, mais aussi de l'efficacité relative de ce type de travail.* »

2.4. Quels arguments contre les devoirs à la maison ?

Selon Michel Barrios¹⁰, professeur des écoles, les devoirs écrits sont pédagogiquement « *inutiles* » et « *nocifs* » car en général, ils n'ont aucune utilité, sinon à aggraver l'état d'échec pour certains enfants, ils augmentent la charge de travail à faire en classe (correction...), ils créent l'instabilité et ils participent à la ségrégation sociale (conditions et

⁸ LE POINT, 2012, *Les devoirs à la maison, point final* [En ligne], <http://www.lepoint.fr/societe/les-devoirs-a-la-maison-point-final-18-10-2012-151845>. Consulté le 4 janvier 2013.

⁹ Patrick Rayou a dirigé l'ouvrage *Faire ses devoirs : enjeux cognitifs et sociaux d'une pratique ordinaire*.

¹⁰ BARROIS M., 2001, *Des devoirs à la maison ?*, Coopération Pédagogique n°114,1-1

chances inégales).

Voici ci-dessous sept arguments¹¹ contre les devoirs à la maison :

- Un argument légal : tout fonctionnaire d'un service public doit appliquer à la lettre la législation, en l'occurrence, ici l'interdiction des devoirs à la maison.
- Un argument démocratique : le HCEE¹² affirme que « *laisser les élèves et leurs familles seuls face aux devoirs et leçons est source d'iniquité.* »
- Un argument sanitaire : la circulaire de 1956 affirmait que « *le développement normal physiologique et intellectuel d'un enfant de moins de onze ans s'accommode mal d'une journée de travail trop longue* ». Or, certains enfants qui cumulent garderie, cantine et étude ont des journées plus longues que celles des adultes.
- Un argument social : pendant que les enfants font leurs devoirs, ils ne se reposent pas et ne se divertissent pas.
- Un argument psychologique : l'enfant subit un chantage affectif chez lui de la part des siens en ce qui concerne les devoirs : s'il fait bien ses devoirs, il mérite l'amour de ses proches.
- Un argument moral : Le HCEE remarque que le fait de donner des leçons et devoirs peut être « *guidé par des considérations d'images aux yeux des parents, voire des collègues.* » Pour les parents, l'image du « bon » professeur reste celui qui donne des devoirs à la maison.
- Un argument pédagogique : certains exercices sont mal expliqués ou ont des consignes ambiguës, ce qui complique la tâche aux élèves. De plus, on constate parfois des interventions trop appuyées où c'est l'adulte qui fait l'essentiel du devoir, lequel perd alors

¹¹INSPECTION ACADEMIQUE DU NORD, 2006, Devoirs à la maison : 50 ans de travail au noir, *BD* [en ligne], janvier-février, n°95, http://www.ac-lille.fr/dsden59/bulletin_departemental1/affichePageResultat.php?typeaction=numero&numBD=95&numArticle=18. Consulté le 6 janvier 2013.

¹² Haut Conseil de l'Évaluation de l'École

tout intérêt. Des oppositions de méthodes entre les parents et celles de l'enseignant peuvent aussi se faire sentir. Enfin, la correction des devoirs souvent fastidieuse, empiète sur le temps d'apprentissage des élèves.

2.5 Les devoirs à l'école primaire¹³

2.5.1. Le volume horaire

La législation interdit pourtant les devoirs à la maison mais d'après plusieurs études, il semblerait qu'aujourd'hui 80 à 90 % des écoles ignorent les textes officiels. Les devoirs font donc partie intégrante du cycle primaire.

C'est pourquoi, on peut évaluer le temps passé sur les devoirs à la maison même si cela est difficile car les attitudes, les comportements des élèves et les exigences des enseignants sont très variables.

	CP	CE2	CM2
Elèves lents	27 minutes	37 minutes	45 minutes
Elèves moyens	18 minutes	25 minutes	31 minutes
Elèves rapides	12 minutes	16 minutes	22 minutes

Nous pouvons noter grâce à ce tableau que les devoirs à domicile demandent un certain temps aux enfants mais les enseignants doivent également consacrer une partie de leur emploi du temps à ce travail : préparation, explicitation des consignes, correction.

2.5.2. Le contenu des devoirs à la maison¹⁴

L'apprentissage des leçons occupent une place importante, l'écrit côtoie également l'oral dans les devoirs à la maison. La lecture, représente la majorité des devoirs au CP et est complétée par des travaux écrits dès le CE1. Ce type de travail s'installe véritablement en CE2 où les tâches se diversifient (opérations, grammaire, vocabulaire...). En CM2, de nouveaux écrits apparaissent comme des dossiers, des rédactions afin de préparer l'entrée en 6^{ème}.

¹³ GLASMAN D., 2004, *Le travail des élèves pour l'école en dehors de l'école*, [en ligne], décembre, n°15, <http://www.ladocumentationfrançaise.fr/var/storage/rapports-publics /054000358/000>. Consulté le 5 janvier 2013.

¹⁴ GLASMAN D., 2004, *Le travail des élèves pour l'école en dehors de l'école*, [en ligne], décembre, n°15, <http://www.ladocumentationfrançaise.fr/var/storage/rapports-publics /054000358/000>. Consulté le 5 janvier 2013.

Plusieurs classifications des travaux écrits ont été proposées par des chercheurs, Lee et Pruitt¹⁵. Ils distinguent différents types de devoirs :

- Les devoirs de pratique dont l'objet est de renforcer les acquisitions. *Par exemple, un enfant qui vient d'apprendre à faire des divisions simples pourra à la maison, pratiquer cette habileté.* Ce type de travail est le plus classique.
- Les devoirs de préparation qui visent à donner aux élèves une connaissance du sujet prochainement étudié en classe. Il peut s'agir *par exemple de lire un chapitre sur un thème qui sera vu le lendemain.*
- Les devoirs de poursuite dont l'objet est de faire utiliser aux élèves des concepts dans d'autres situations. Selon Lee et Pruitt, ce type de devoirs permet de déterminer si l'élève peut appliquer un nouvel apprentissage lors de nouvelles situations.
- Les devoirs de créativité qui relèvent davantage de l'analyse. Il s'agit *par exemple de projets de recherche.*

2.5. Le rôle des parents dans les devoirs à domicile.

Comme nous l'avons vu précédemment, P. Meirieu¹⁶ effectue une mise en garde importante : « *L'essentiel se fait en classe ... ou devrait se faire en classe !* » Cependant, pour lui, les parents ne peuvent ignorer les devoirs de leur enfant. Ils doivent aider l'enfant à s'organiser et à trouver les bonnes méthodes de travail. Il pense également que les parents doivent aider l'enfant dans la planification de ses apprentissages et d'un horaire de travail. Ils doivent aussi valoriser ses réussites scolaires. Le défi consiste à trouver la marge d'autonomie à laisser à l'enfant.

Pour Georgette Goupil¹⁷ et pour plusieurs auteurs, les devoirs à la maison représentent

¹⁵ GOUPIL G., 1997, *Communications et relations entre l'école et la famille*, Montréal, Edition de la Chenelière.

¹⁶ MEIRIEU P., 2000, *Les devoirs à la maison*, Paris, Edition Syros la Découverte

¹⁷ GOUPIL G., 1997, *Communications et relations entre l'école et la famille*, Montréal, Edition de la Chenelière.

un lien important entre l'école et la famille. Les travaux à domicile informent les parents des activités réalisées à l'école de leur enfant mais aussi l'implication dans leurs apprentissages scolaires. Les devoirs deviennent donc un moment de communication dans la journée.

Mais, le temps est un obstacle dans plusieurs familles ; la plupart des parents travaillent, plusieurs ont d'autres enfants. C'est alors la course contre la montre en début et fin de journée (aller rechercher les enfants à la garderie, préparer les repas...) Et il faut ensuite ajouter à tout cela, les devoirs et les leçons.

Les parents peuvent donc jouer un rôle dans le développement des devoirs à la maison de leur enfant. Néanmoins, il faut tenir compte des différences entre les familles. Certaines, prennent du plaisir à s'impliquer dans le travail scolaire alors que pour d'autres, c'est plus difficile par manque de temps à cause des activités professionnelles.

Jean Paul Caille¹⁸ propose une typologie des différentes formes d'engagement parental qui peuvent être classées de la façon suivante :

- Les absents : ils n'apportent aucune aide aux devoirs.
- Les effacés : ils proposent une aide irrégulière aux enfants.
- Les appliqués : leur soutien est relativement intense.
- Les mobilisés : ils accordent du temps pour l'aide au travail scolaire, ainsi que pour les relations avec les enseignants.
- Les attentifs : ils n'interviennent pas directement auprès de leur enfant pour les devoirs mais montrent un intérêt certain pour le suivi de sa scolarité.

Une enquête de l'INSEE met en évidence que « *les mères s'investissent deux fois plus que les pères dans les devoirs des enfants.* » Les devoirs à la maison représentent pour les enseignants un enjeu puisqu'ils engagent l'image du « sérieux » enseignant auprès des parents voire des élèves. En effet, pour eux, un « bon » enseignant, est celui qui donne des devoirs. En France, il semble que les professeurs donnent des devoirs à la maison davantage pour répondre aux attentes des parents que pour leur utilité pédagogique.

¹⁸ GLASMAN D., 2004, *Le travail des élèves pour l'école en dehors de l'école*, [en ligne], décembre, n° 15, <http://www.ladocumentationfrançaise.fr/var/storage/rapports-publics/054000358/000>. Consulté le 5 janvier 2013.

Dans un de ses articles, Maria do Cunha¹⁹, sociologue, énonce que la première attente des parents est celle de l'amélioration rapide des résultats scolaires de leurs enfants. Et, selon eux, les devoirs constitueraient le seul moyen leur permettant de contrôler l'évolution scolaire. Ils pensent que sans devoirs, ils se trouveraient dans l'impossibilité de voir les progrès de l'enfant dans les apprentissages. De ce fait, les parents se montrent donc fort contrariés à l'idée que les enfants ne pourraient ne plus avoir de devoirs à faire en dehors des murs de l'école. Cette position paradoxale a également été signalée par Dominique Glasman.

2.6. Les devoirs et la démocratie : un renvoi aux inégalités familiales.

Nous venons de voir ci-dessus que certains enfants ont la chance d'avoir des parents à l'écoute, des parents qui les aident dans leurs devoirs à domicile, des parents qui fournissent à leurs enfants tout le matériel nécessaire pour réussir comme une bibliothèque, un dictionnaire ou internet. Au contraire, d'autres enfants n'ont pas accès à ces outils ou encore leurs parents n'ont ni le temps de s'occuper d'eux, ni les capacités intellectuelles pour intervenir dans leur travail à la maison.

D'après Alain Simonato²⁰, « *la qualité de l'environnement familial est déterminante dans la « réussite » ou non des devoirs, et ce pour diverses raisons.* »

En effet, tous n'ont pas les mêmes conditions matérielles. Beaucoup d'enfants n'ont pas la chance d'avoir chez eux tout le matériel pédagogique utile à la réalisation des devoirs : cahiers, ordinateurs, livres, matériel de géométrie, bureau... De même, tous n'ont pas accès à différentes sources d'informations comme des dictionnaires, des encyclopédies, des atlas, des livres, l'accès internet, les inscriptions aux bibliothèques communales sont encore souvent absentes dans certains foyers. Tous ne bénéficient pas de la disponibilité et de l'aptitude des parents. Beaucoup d'entre eux, ne peuvent aider leurs enfants pour les devoirs soit par manque de temps à cause de leur travail, soit parce qu'ils sont non-

¹⁹ DO CEU CUNHA M., 1998 *Les parents et l'accompagnement scolaire : une si grande attente....*, Ville-Ecole-Intégration, n°114, 1-21

²⁰ SIMONATO A., 2007, *Rendre les élèves autonomes dans leurs apprentissages, en finir avec « les devoirs à la maison »*, Edition la Chronique Sociale

voyants, soit parce qu'ils ne maîtrisent pas la langue française etc... Ces personnes sont donc incapables d'aider leurs enfants à réaliser leurs travaux à domicile.

En revanche, il existe des parents qui eux, maîtrisent parfaitement la matière, le contenu des exercices mais qui font eux-mêmes les devoirs de leurs enfants.

Trop d'enseignants supposent que les parents ont suffisamment de compétences intellectuelles pour aider leurs enfants dans les devoirs. Or, un certain nombre de parents ne maîtrisent pas ou plus certaines connaissances. On pourrait alors se demander si tout enfant n'aurait pas le droit à avoir les mêmes conditions d'accès à différentes sources d'informations.

Il a été noté dans un rapport de l'INRP²¹ de 1985 que le travail scolaire constitue un facteur de sélection sociale, les parents des classes défavorisées ne pouvant apporter l'aide qu'apportent les parents instruits. De même, un autre rapport de l'INRP mené par Philippe Meirieu en 1992, confirme que le travail personnel à la maison pénalise massivement les élèves de catégories socioprofessionnelles défavorisées, alors que ces mêmes élèves obtiennent des résultats proches de ceux de leurs camarades quand le travail se fait en classe. Ce même auteur constate que certaines familles modestes apportent une aide efficace à leur enfant mais souligne toutefois qu'« *on n'insistera jamais assez que le fait que tout renvoi systématique du travail scolaire à la maison est, en réalité, un renvoi aux inégalités.* »

2.7. Des dispositifs hors classe permettant aux élèves de réaliser leurs devoirs

Certaines associations comme l'AFEV²², créée en 1992 sur la base d'un constat, celui des inégalités dans les quartiers populaires, mène une action d'accompagnement de jeunes dans les quartiers populaires. Il s'agit d'un accompagnement de deux heures par semaine tout au long de l'année scolaire. C'est un étudiant bénévole qui intervient auprès d'un enfant (de 5 à 18 ans) rencontrant des difficultés scolaires.

²¹INSPECTION ACADEMIQUE DU NORD, 2006, Devoirs à la maison : 50 ans de travail au noir, *BD* [en ligne], janvier-février, n°95, http://www.ac-lille.fr/dsden59/bulletin_departemental1/affichePageResultat.php?typeaction=numero&numBD=95&numArticle=18. Consulté le 6 janvier 2013.

²² AFEV, 2009, *Association de la fondation étudiante pour la ville*, [En ligne], www.afev.fr. Consulté le 3 janvier 2012.

Les élèves peuvent fréquenter les études surveillées²³. C'est un service municipal gratuit accueillant les enfants scolarisés des classes élémentaires tous les jours après la classe.

Les parents décident ou non de la présence de leur enfant aux études surveillées, soit parce que ceux-ci travaillent après 17h, soit parce que les élèves ne savent pas travailler de manière autonome et ont des difficultés d'organisation dans leur travail scolaire.

Le temps d'accompagnement scolaire mis en place dans le cadre des contrats locaux, destiné à des élèves est proposé par les écoles. Mais les critères d'entrée sont plus sociaux que scolaires (soit parce qu'il y a des familles d'origine étrangère, des familles nombreuses, ou encore défavorisées...)

Les familles inscrivent leurs enfants à l'étude du soir avec de réelles attentes comme le soutien scolaire et non pas seulement comme un mode de garde.

Les études surveillées sont encadrées par des enseignants et des assistants pédagogiques ou encore des animateurs.

Ces dispositifs peuvent permettre aux familles les plus dépourvues en compétences intellectuelles de bénéficier d'une aide efficace pour les devoirs. Ces différentes structures permettent de réduire les inégalités familiales.

2.8. L'école et les inégalités sociales.

Depuis les années 1960, le système scolaire est fortement critiqué. Bourdieu²⁴ réagit face à cela et fait grand bruit en montrant que l'école ne diminue pas les inégalités sociales mais qu'au contraire, elle les reproduit.

Selon Bourdieu, l'école oriente les enfants vers des métiers proches de ceux de leurs parents. Elle encourage par exemple, le fils d'un maçon à exercer une profession dans le bâtiment ; le fils d'avocat à aller vers un métier du même milieu social ; les enfants d'enseignants à devenir enseignants.

L'école se représente donc les familles d'une certaine façon. Elle oriente les élèves selon ces représentations. Les missions de l'école d'aujourd'hui sont très claires. Il faut

²³ INSPECTION ACADEMIQUE Pyrénées-Atlantiques, *Les devoirs à la maison* [En ligne], <http://www.ac-bordeaux.fr/Primaire/64/oloron/>. Consulté le 15 décembre 2012.

²⁴ SCIEUR ML. « *L'essentiel- l'école et les inégalités sociales* » [En ligne]. Consulté le 10 novembre 2012.

former des adultes épanouis, former des travailleurs capables de se former toute sa vie. Il faut également veiller à aider plus ceux qui ont le moins de chances au départ. Mais, il faut que l'école comprenne que toutes les familles sont différentes. On ne peut pas les changer. C'est à l'école de s'adapter. Il est donc primordial que l'école voit les différences de chacun comme une richesse et non pas comme un frein au travail.

Une autre sociologue, Marie Duru-Bellat²⁵ est en accord avec Bourdieu. En effet, pour elle, l'école est interpellée par les inégalités de réussite en laissant s'accumuler les difficultés scolaires des enfants de milieu populaire qui rend impossible une orientation positive. Dès lors que l'orientation se fonde sur les résultats scolaires, les différentes filières sont de fait ordonnées, et quelque soient leurs préférences et leurs projets, les élèves les plus faibles, qui sont le plus souvent de milieu populaire, sont orientés par défaut dans les voies où personne ne veut aller ... La manière la plus efficace de réduire les inégalités sociales d'orientation serait de permettre à tous les élèves d'avoir les moyens de choisir.

Dès l'école maternelle, des inégalités sociales sont visibles. Les enfants de cadres réussissent mieux que les enfants d'ouvriers non qualifiés

On remarque en France, que dans une école populaire, la discipline y est moins assurée, l'exposition aux apprentissages est moins intense, la couverture des programmes moins complète (etc...). A l'inverse, quand domine un public favorisé, la culture et les normes de conduite des élèves sont plus proches des attentes de l'institution, d'où un climat plus favorable aux apprentissages, un niveau d'exigence plus élevé... Les caractéristiques sociales et scolaires des élèves, en interaction avec les enseignants, contribuent à composer un environnement inégal.

Bourdieu, comme d'autres sociologues tels que Passeron, Baudelot ou encore Establet ont également montré que l'école fait des différences²⁶. En effet, dans certaines écoles, les acquisitions des élèves sont meilleures que dans d'autres. L'efficacité d'une école ne profite pas nécessairement de manière identique à tous les élèves qui la fréquentent. C'est ce qu'on appelle « *l'effet-établissement* ». L'« *effet-classe et l'effet-*

²⁵ DURU-BELLA, M., 2008, *Observatoire des inégalités* [En ligne], <http://www.inegalites.fr/spip.php?article955>. Consulté le 10 décembre 2012

²⁶ DURU-BELLA M., VAN ZANTEN A., 2009, *Sociologie du système éducatif, les inégalités scolaires*, Paris, Edition PUF.

maître » peuvent également être notés. L'« *effet-classe* » est une composante de l'« *effet maître* » car le professeur ne décide pas de tout dans sa classe (constitution de la classe, type de public accueilli, nombre d'élèves...). Cependant, les pratiques pédagogiques varient beaucoup d'un enseignant à l'autre, même au sein d'un même établissement.

La question des inégalités scolaires est donc complexe. Divers éléments engendrent des différences de réussite scolaire. A l'évidence, le milieu familial est important. Mais il n'est pas le seul. Le milieu scolaire l'est aussi. Certains enseignants sont souvent plus efficaces et plus justes que d'autres ; les pratiques d'enseignement et les modes d'organisation ont des effets sur les acquis des élèves.

2.9. La problématique.

Tout au début des lectures, en première année de master, je recherchais une problématique. Au début, c'est celle-ci qui m'est venue : « Le devoir idéal à domicile existe-t-il ? ». Après discussion avec mon directeur de recherche, j'ai renoncé à ce sujet puisqu'il était trop vaste et peu clair. J'ai donc poursuivi mes lectures et avec l'aide de Monsieur Vigne une autre problématique est née : « Comment les parents de deux milieux sociaux différents perçoivent-ils les devoirs à la maison ? ».

J'ai choisi de comparer la perception des devoirs à domicile de parents ayant leurs enfants dans une classe aisée et de parents ayant leurs enfants dans une classe défavorisée.

Plusieurs interrogations en lien avec la problématique me sont venues :

- Des circulaires légifèrent les devoirs à domicile. Que disent-elles à ce sujet ? Sont-elles appliquées dans les faits ?
- Les enseignants exerçant en milieu favorisé sont-ils pour ou contre les devoirs à domicile ?
- Les enseignants exerçant en milieu défavorisé sont-ils pour ou contre les devoirs à domicile ?
- Les parents d'enfants d'école favorisée sont-ils pour ou contre les devoirs à la maison ?
- Les parents d'école classée sont-ils pour ou contre les devoirs à la maison ?
- Les devoirs à la maison renvoient-ils aux inégalités sociales ?

Grâce aux lectures, j'ai déjà pu émettre quelques hypothèses de recherche :

- La circulaire du 29 décembre 1956 indique que les devoirs écrits à la maison sont interdits à l'école primaire. Mais il semblerait que cette loi est rarement appliquée dans la réalité car donner des devoirs fait partie de notre culture.
- On aurait tendance à croire que les enseignants exerçant dans une école aisée sont favorables aux devoirs puisque dans cet établissement, les apprentissages sont plus intenses, la couverture des programmes est plus complète. De même, les parents semblent penser qu'un « bon » enseignant est celui qui donne beaucoup de devoirs. A l'inverse, des enseignants exerçant dans un milieu populaire semblent être moins favorables aux devoirs car les apprentissages sont moins poussés. Ceci renvoie donc aux inégalités sociales et familiales.
- Les parents n'ont pas tous les mêmes disponibilités auprès de leurs enfants. Certains auront le temps et les capacités intellectuelles pour les aider dans la réalisation de leurs devoirs alors que d'autres non.

De même, tous les enfants n'ont pas le même matériel pour réussir comme un bureau, un dictionnaire, des encyclopédies, internet... Les devoirs à la maison semblent donc faire référence aux inégalités familiales.

Ces hypothèses de recherche ne sont ni suffisantes ni certaines. C'est pourquoi, j'ai dû mettre en place toute une méthodologie dans la pratique que je développerai dans le point suivant.

3. La méthodologie.

3.1. Travail effectué en première année de master

Durant la première année de master, nous nous sommes consacrés aux lectures et à la réalisation de fiches de lecture. Nous en avons élaboré six²⁷ au total. Ce travail a été un gain de temps pour cette année.

Afin d'observer, d'analyser, d'enquêter, nous avons commencé à rechercher une école en milieu populaire et une autre en milieu aisé pas très loin de l'IUFM afin de nous y rendre régulièrement.

Cette année a également été consacrée à une réflexion concernant les outils que nous utiliserons pour faire nos observations sur le terrain.

3.2. Quels outils avons-nous mis en place pour répondre à notre problématique ?

Pour répondre à notre problématique, nous nous sommes basés sur nos lectures mais aussi sur des informations récoltées qui sont le fruit d'observation et d'expériences réalisées sur le terrain (dans des écoles).

C'est pourquoi, nous avons choisi de mettre en place des enquêtes par questionnaires afin d'explorer nos hypothèses de recherche et d'en avoir des réponses. Pour l'élaboration de celles-ci, nous avons utilisé un logiciel intitulé *sphinx*. Il a fallu réfléchir de manière à poser les questions le plus judicieusement possible. Nous avons choisi de distribuer ces enquêtes à des parents d'élèves et à des enseignants de deux classes : CE1 et CM2.

En complément à ces questionnaires, nous avons pensé interviewer des parents sur le thème des devoirs à la maison. Mais, après discussion avec notre directeur de recherche, nous y avons renoncé car les entretiens ne nous apporteront rien de plus dans notre travail.

3.3. Le travail effectué en deuxième année de master.

Cette année fut assez chargée. Toutefois, beaucoup d'heures de l'emploi du temps étaient réservées au séminaire de recherche, ce qui nous a permis d'avancer amplement

²⁷ Voir annexes 1 à 6.

dans notre tâche en dehors de notre travail personnel. Nous nous sommes consacrés à différentes préoccupations que nous évoquerons ci-dessous.

3.3.1. La recherche des écoles

La recherche d'une école en milieu populaire et une autre en milieu classé fut la première étape. Cette tâche n'a pas été des plus simples.

En début d'année, nous avons contacté l'inspection académique afin d'avoir la liste des écoles populaires et celle des écoles favorisée. Pour l'obtenir, il fallait réaliser un courrier en expliquant nos souhaits. Mais, un jour, en faisant des recherches sur internet, nous nous sommes retrouvés par hasard face à une liste des écoles classées « ECLAIR ».

Depuis la rentrée 2012²⁸, le programme des écoles, collèges et lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite (Éclair) a plusieurs objectifs qui sont :

- faciliter la réussite de chacun et améliorer le climat scolaire ;
- développer l'ambition pour tous ;
- renforcer la stabilité des équipes.

Ce programme prévoit des innovations en matière de pédagogie, de vie scolaire et de ressources humaines à organiser au sein de chaque établissement ou école.

Suite à cela, nous avons contacté une école « ECLAIR » qui est l'école Buffon de Grande Synthe. Afin d'examiner les questionnaires et d'en discuter avec ses collègues, la directrice nous a demandé de lui envoyer par email. Ces derniers ont accepté.

Grâce à des camarades de classe, nous avons pu trouver une école classée qui est celle du Pont de Pierre à Gravelines. Tout d'abord, nous avons contacté la directrice de l'école qui a souhaité nous rencontrer. Après discussion, elle nous a donné son accord pour la distribution des enquêtes dans son établissement.

Fin février, nous avons réceptionné tous les questionnaires donnés. Cependant, ils y en avaient très peu. C'est pourquoi, nous avons décidé de retourner à nouveau dans une école

²⁸ http://www.education.gouv.fr/cid52765/le-programme-eclair-pour-les-ecoles-colleges-et-lycees.html#Une_dynamique%20de%20r%C3%A9seau%20autour%20de%20la%20scolarit%C3%A9%20obligatoire

en milieu défavorisé et une autre en milieu favorisé afin d'avoir plus de réponses. Ceci a été relativement compliqué et nous a fait perdre un temps considérable...

Nous avons d'abord contacté une école « ECLAIR », l'école Jean-Moulin de Grande-Synthe afin qu'elle nous accorde la distribution des questionnaires. D'emblée, l'établissement a refusé.

Ensuite, nous avons donc téléphoné à une autre école « ECLAIR », l'école Julie Daubié de Grande-Synthe. La direction ayant accepté, nous nous sommes alors rendus sur place afin de transmettre nos questionnaires. Une semaine plus tard, nous apprenons que les enquêtes n'avaient pas encore été distribuées à cause de certaines questions plus ou moins indiscretes. Assez mécontents, nous en avons parlé à Monsieur Vigne. Ce dernier a eu une conversation téléphonique avec elle où tous les deux on beaucoup discuté pour qu'enfin, elle finisse par accepter de remettre aux parents d'élèves les enquêtes. Ce fut un grand soulagement pour nous!

Concernant l'école de quartier favorisé, notre parcours a été beaucoup plus simple. Nous avons fait appel au directeur de l'école communale de Dennebroeucq que nous connaissions. Tout s'est déroulé pour le mieux et de façon très rapide.

3.3.2. L'utilisation du logiciel sphinx.

Ne connaissant pas ce logiciel et ne sachant donc pas l'utiliser, Monsieur Vigne nous a consacré à nous et à nos camarades, quelques heures de cours pour nous apprendre son utilisation. Ainsi, la rédaction de nos questionnaires s'est faite de façon simple.

3.3.4. L'acheminement de lectures

Ce travail s'est plutôt fait chez nous, au calme. Nous avons poursuivi nos lectures afin d'étoffer davantage notre cadre théorique. Environ sept articles et un chapitre d'un ouvrage ont été lus. Pour ce travail, Monsieur Vigne nous a été d'une très grande aide puisqu'il nous a fait parvenir par email beaucoup d'articles touchant à notre sujet.

3.2.5. L'élaboration des questionnaires²⁹

Afin d'avoir un panel de réponses satisfaisantes pour confirmer ou infirmer nos hypothèses de recherche, nous avons choisi de distribuer des questionnaires à un grand nombre d'enseignants et non pas seulement à ceux exerçant dans les écoles choisies.

Le premier travail a été la recherche des questions à poser. Nous avons choisi des indicateurs qui vont nous permettre de vérifier les faits de terrain par rapport à nos hypothèses. Ensuite, nous les avons soumises à Monsieur Vigne pour qu'il les corrige. Ce dernier nous a fait penser à d'autres questions auxquelles nous n'avions pas songé.

Enfin, nous avons tapé nos questionnaires à l'ordinateur en utilisant le logiciel *sphinx*.

Ces derniers mois avant la concrétisation du mémoire ont été très précieux. Nous nous sommes centralisés davantage sur la pratique que sur la théorie.

Nous sommes allés déposer nos questionnaires pour ensuite les récupérer, collecter les réponses et les analyser.

Durant les vacances d'avril, nous avons terminé de rentrer toutes nos réponses dans le logiciel *sphinx*, d'observer les résultats, de les analyser et de terminer la rédaction de ce travail de fin d'études.

²⁹ Voir annexes 9 et 10

4. Résultats et analyse

4.1. Les résultats

Toutes les enquêtes sont restées tout à fait anonymes afin que le public sondé puisse y répondre le plus librement possible.

Comme nous l'avons énoncé préalablement, de nombreux questionnaires ont été distribués à des parents d'élèves de cycle 2 et 3 (CE1 et CM2) ainsi qu'à des enseignants des différents cycles.

Voici ci-dessous quelques chiffres relatifs à la réception des enquêtes :

Dans les deux écoles de quartier aisé, sur 137 questionnaires distribués aux parents d'élèves (CE1 / CM2), nous en avons réceptionnés au total 50 soit 36,5 %.

Dans les deux écoles de quartier populaire, sur 103 questionnaires donnés aux parents d'élèves (CE1 / CM2), nous en avons collectés 47 soit 45,6 %.

Sans même avoir regardé davantage les réponses des parents, ces résultats nous interpellent puisque ce sont les parents issus de milieu défavorisé qui ont répondu le plus. Sans cette enquête, nous aurions pu penser le contraire. En effet, nous avons probablement un mauvais préjugé qui est celui que ce sont des parents qui s'investissent moins dans la scolarité de leurs enfants.

Sur 34 questionnaires distribués aux enseignants de différents cycles, nous en avons récupérés 19 soit 56 %. Nous avons été très surpris du peu d'enquêtes réceptionnées. Nous aurions cru que tous les professeurs auraient pris un peu de leur temps pour la concrétisation de notre mémoire.

Ayant récolté suffisamment de questionnaires de parents d'élèves, nous parlerons en pourcentages. Néanmoins, pour les enseignants, nous nous exprimerons en nombre puisque notre panel de réponses est moindre.

4.2. Analyse

4.2.1. Le point de vue des enseignants³⁰

Les enseignants qui ont répondu aux questionnaires exercent en GS, en CP, en CE1, en CE2, en CM1 et en CM2 dans des écoles de milieux sociaux différents.

En théorie, nous avons vu que la circulaire du 29 décembre 1956 interdit les devoirs écrits à la maison à l'école primaire. Or, les résultats de l'enquête montrent que 15 enseignants sur 19 sondés y sont favorables. Cela veut donc dire que seulement 4 sont contre.

Voici quelques bonnes raisons de donner des devoirs, raisons évoquées par les professeurs :

- l'apprentissage des leçons se fait à la maison ;
- les devoirs permettent de remettre à plat les notions vues en classe ;
- ils permettent de favoriser le lien avec la famille ;
- ils sont indispensables au CP pour la lecture.

Les autres enseignants ne disent pas donner de devoirs car ils ne sont pas faits ou mal faits mais aussi parce qu'ils relèvent d'un facteur d'inégalité de réussite.

En lien avec nos hypothèses de recherche, ces résultats nous permettent d'affirmer que la circulaire n'est presque pas appliquée dans les faits. De même, nous pouvons noter que les enseignants de milieu populaire ne sont pas moins favorables au travail à domicile que les autres.

Cependant trop de professeurs des écoles donnent encore des devoirs à leurs élèves alors que presque tous disent connaître la circulaire même s'ils ne sont pas d'accord sur la date.

L'apprentissage de leçons est le type de devoirs le plus donné, ceci est un aspect plus positif. En effet, c'est tout à fait autorisé par la législation puisqu'il ne s'agit pas de devoirs écrits. Après les leçons, viennent des devoirs d'approfondissement. Un grand nombre d'enseignants de CP évoquent la nécessité d'un travail de lecture par les enfants à

³⁰ Annexe 11 : questionnaire complété par un enseignant

la maison. Il est vrai que tout ne peut pas se faire en classe, l'enseignant ne peut pas accorder beaucoup de temps à chaque élève. Nous croyons donc qu'un moment de lecture à la maison n'est pas négligeable mais faut-il encore que les parents soient disponibles pour leur(s) enfant(s).

La plupart des enseignants affirme que les devoirs à domicile peuvent être réalisés sans aide. Attention « réalisables » ne signifie pas pour autant que les réponses des élèves soient correctes. Même si les travaux peuvent être faits seuls, l'enfant qui n'a pas compris a besoin d'une aide le soir pour comprendre. Des parents peuvent le faire efficacement mais d'autres pas, ceci est un réel problème.

11 enseignants sur 19 indiquent que les devoirs ne sont pas faits régulièrement à cause du manque d'intérêt des parents pour l'école. Ce qui signifie que les enfants qui ont la chance d'avoir des parents derrière eux feront davantage leurs devoirs que ceux qui au contraire ne sont pas suivis. Ceci relève bien de l'inégalité. Toutefois, la moitié des enseignants ne pensent pas que les devoirs à domicile sont des facteurs d'inégalités. Il y a ici un désaccord avec ce qui a été dit précédemment. Plusieurs raisons sont évoquées comme :

- même sans devoirs, les familles aisées continueront à donner des cours particuliers à leurs enfants ;
- apprendre une leçon : c'est profitable à tous ;
- le travail est commun donc la réussite est commune.

Mais, même si le travail est commun, la réussite n'est pas forcément commune. Tous les enfants d'une même classe ne réussissent pas tous scolairement. Pourtant, les savoirs sont les mêmes pour tous.

De même, il est assez difficile de comprendre les quelques enseignants qui punissent les élèves n'ayant pas faits leurs devoirs. Comment obliger un enfant à faire quelque chose qui est interdit par la loi ? Et pourquoi punir un élève de ne pas avoir fait quelque chose d'interdit ? Vu comme ceci, c'est assez surprenant. Néanmoins, dans beaucoup de classes, les devoirs sont considérés comme une tâche obligatoire pour les élèves. Si le travail demandé n'est pas fait, une punition est donnée. Quand c'est le cas,

beaucoup de professeurs donnent à faire les devoirs pendant la récréation. C'est une contrainte de plus pour l'élève.

14 enseignants sur 19 disent adapter les devoirs à la maison en fonction des forces et des faiblesses des élèves. Ca nous semble être une bonne chose pour permettre de palier aux inégalités sociales. Si le devoir est adapté à l'enfant, il n'aura peut être donc pas besoin d'aide extérieure.

La majorité des enseignants conçoivent tout de même que les enfants venant d'un milieu socio-économico culturel aisé sont davantage suivis que ceux venant d'un milieu socio-économico culturel défavorisé car les parents portent de l'intérêt à l'école, parce qu'ils sont beaucoup plus présents mais aussi parce que les enfants ont un modèle de réussite sociale. C'est un fait qui reste à prouver parce qu'en théorie, nous avons vu que certains parents sont parfois surchargés par leurs activités professionnelles, ce qui peut les empêcher de consacrer du temps à leur(s) enfant(s).

Pour terminer, nous avons constaté que les professeurs portent un intérêt considérable aux devoirs à la maison. Selon eux, ils favorisent le lien avec la famille, ils permettent de réinvestir des notions vues en classe mais aussi d'habituer les enfants dans leur vie future. Notons qu'un seul enseignant parmi ceux interrogés ne voit aucun intérêt aux devoirs à domicile. Nous pouvons donc affirmer que quelque soit le milieu social dans lequel l'enseignant exerce, il est favorable au travail à la maison.

4.2.2. La perception des parents d'élèves³¹

Les parents sondés sont des parents de deux milieux sociaux différents : populaire et aisé. A travers leurs réponses, nous allons essayer de voir la perception qu'ils ont des devoirs à la maison en lien avec nos hypothèses de recherche.

Les parents de milieu social défavorisé ont davantage répondu à ce questionnaire :

³¹ Annexe 12 : questionnaire rempli par un parent d'élève.

45,6 % contre 36,5 % pour les parents de milieu social aisé. Cela voudrait donc dire que tous les parents s'intéressent aux devoirs à la maison ? Même les plus démunis ? Portent-ils tous de l'intérêt à ce que leur enfant fait ? S'investissent-ils tous dans la scolarité de leur enfant ?

4.2.3. Des parents demandeurs de devoirs à la maison

Les résultats de l'enquête nous permettent de dire que presque tous les enfants, les deux milieux sociaux confondus, ont des devoirs à la maison. Seulement 4% environ n'en ont pas. Même si ces chiffres nous interpellent à nouveau, ils sont cohérents avec ceux relevés par les enseignants.

Au regard de cela, la circulaire paraît être peu appliquée dans les faits et les devoirs à domicile semble faire partie intégrante de l'école primaire. Néanmoins, nous pouvons relever que le type de devoirs le plus donné est l'apprentissage de leçons, devoir donné à 90 %. Viennent ensuite des devoirs d'approfondissement ainsi que la finalisation des exercices commencés en classe. Nous avons remarqué que certains types de travaux demandés nécessitent un recours à des outils : dictionnaire, internet... Malheureusement, tous les foyers ne disposent pas de tels atouts éducatifs. Ceci renvoie donc aux inégalités.

Nous aurions tendance à croire que les parents issus de milieu populaire seraient moins favorables aux devoirs à la maison par manque d'intérêt. Les chiffres suivants montrent le contraire : 65,1% des parents populaires sont pour le travail à domicile contre 72% pour les parents issus de milieu favorisé.

La majorité des parents, milieux sociaux confondus est donc propice aux devoirs à domicile. La circulaire du 29 décembre 1956 n'est pas ou peu connue des parents car ils sont demandeurs de devoirs.

Selon les parents, voici quelques bonnes raisons de donner des devoirs :

- pouvoir suivre leur enfant ;
- voir son évolution ;
- l'aider et revoir ce qui n'a pas été compris à l'école ;
- les habituer aux contraintes de la vie et au collège.

Mais aussi, quelques bonnes raisons de ne pas donner de devoirs :

- journées de classe assez remplies : enfant fatigué le soir ;
- manque de temps pour les loisirs des enfants ;
- l'effort des parents est différent : ceci renvoie aux inégalités.

Le fait d'avoir des devoirs permet bien évidemment aux familles de s'intéresser à la scolarité de leur(s) enfant(s). Certaines prennent un réel plaisir à les aider. Mais d'autres ne s'impliquent pas et ne s'en intéressent pas du tout.

Même si une grande majorité des parents veut que leurs enfants aient des devoirs, ils pensent qu'ils en ont suffisamment voire trop. 24% des parents de milieu aisé disent que leurs enfants ont trop de devoirs contre 11,6% pour les autres parents.

Cela expliquerait peut être que les parents issus de milieu populaire sont davantage demandeurs de devoirs que les parents de milieu favorisé ? Pourtant, l'enquête montre que 18,6% d'entre eux ne portent aucun intérêt aux devoirs contre 2% pour les autres parents. La plupart des parents de milieu social défavorisé pense que l'intérêt principal des devoirs c'est d'obtenir de meilleurs résultats. A l'inverse, les autres parents estiment que les devoirs peuvent favoriser le lien famille/école et ensuite d'obtenir de meilleurs résultats. Beaucoup de parents jugent les devoirs comme une certaine réussite scolaire mais ce fait n'est prouvé nulle part. Aucun chercheur n'a démontré cette théorie. Ce n'est pas parce qu'un élève n'a pas de devoirs qu'il est en échec.

Les personnes sondées disent en grande majorité que leurs enfants passent environ 30 minutes à 1 heure pour la réalisation des devoirs. Or, au regard de la théorie, nous avons vu qu'un enfant doit passer environ 25 minutes en CE2 et environ 31 minutes en CM2. Les devoirs donnés par les professeurs demandent un temps non négligeable aux élèves. Les enseignants ne se rendent-ils pas compte que les devoirs donnés prennent autant de temps ? Ou y a-t-il un abus de devoirs ?

Ajoutons à cela que les devoirs sont sans doute vus comme une obligation de la part des élèves comme nous avons pu le voir déjà précédemment. 32% d'entre eux sont punis quand ils ne les font pas. Ce chiffre est relativement élevé vis-à-vis de la circulaire du 29 décembre 1956.

4.2.4. Les devoirs, un renvoi aux inégalités sociales et familiales

Les parents de milieu aisé ont moins d'enfants que les autres parents, deux en moyenne. Probablement parce que leurs journées sont rythmées par leurs activités professionnelles car seulement 12% d'entre eux sont sans emploi. Il est sûr qu'avoir deux enfants à s'occuper tout en travaillant est relativement conséquent. La soirée devient une course contre la montre pour les parents entre la préparation du repas, les devoirs ... même s'ils ne rentrent pas très tard chez eux le soir, en grande majorité entre 17h et 17h30. Ils peuvent alors aider leur(s) enfant(s) dans l'élaboration des devoirs à domicile puisque 94% d'entre eux disent y participer. Leur collaboration leur semble être bénéfique parce que selon eux, elle apporte une aide à l'enfant, elle leur permet de mieux comprendre, de réexpliquer si besoin, de montrer l'intérêt qu'on lui porte et surtout, de le motiver. Ces parents ont pour la plupart les capacités intellectuelles suffisantes pour accompagner l'enfant car le niveau d'études moyen est un Bac+2. Aucun d'entre eux n'a pas de diplôme. Le niveau minimum est un CAP, BEP.

En revanche, les parents de milieu social défavorisé ont plus d'enfants : quatre en moyenne. Mais pour 69,8% d'entre eux, ils sont sans emploi. Notons également que 25,6% n'ont aucun diplôme. Le niveau d'études maximum est un CAP, BEP. Même si ces parents interviennent à 81,4%, ce qui est tout de même considérable mais inférieur aux autres parents, ils affirment ne pas avoir les mêmes méthodes et explications que l'enseignant mais surtout ils n'ont pas le niveau et cela leur pose un véritable problème pour l'étayage dans les devoirs à domicile. Il y a donc une nette différence entre les parents issus de milieux sociaux différents.

Le manque de compétences intellectuelles est un réel obstacle pour les familles les plus démunies. Pourtant, ils ont la volonté d'apporter une aide à leur(s) enfant(s) et ils tentent de le faire même s'ils sont dépourvus en connaissances. Ce bel exemple de terrain nous permet de dire que les devoirs à la maison renvoient aux inégalités familiales.

C'est pourquoi, ces familles sont d'accord à 41,9% pour que le nouveau gouvernement abroge les devoirs. Ou alors, qu'ils soient réalisés à l'école (67,4%). Ils évoquent qu'une telle organisation serait bénéfique pour les élèves car ils seraient encadrés

par un professionnel. Il faut ajouter à ça, la contrainte temporelle à cause du nombre d'enfants à s'occuper.

En opposition à cela, les parents issus de milieu favorisé sont à 50% en désaccord avec la proposition du nouveau gouvernement. Mais, ils jugent tout de même à 54% que faire les devoirs à l'école serait un gain de temps pour eux. Les élèves seraient plus concentrés à l'école qu'à domicile et ceci pourrait éviter les conflits entre parents/ enfants.

Trop d'enseignants supposent que les parents ont suffisamment de compétences intellectuelles pour aider leurs enfants dans les devoirs. Or, nous voyons bien qu'un certain nombre d'entre eux ne maîtrisent pas ou plus certaines connaissances. On pourrait alors se demander si tout enfant n'aurait pas le droit à avoir les mêmes conditions d'accès à différentes sources d'informations ? Ceci pourrait être subventionné par l'Etat et les enfants seraient alors tous sur le même piédestal. De plus, les résultats de l'enquête ont permis de montrer que la majorité des enseignants affirme que les enfants venant d'un milieu socio-économico aisé sont davantage suivis car les parents ont les moyens intellectuels, car ils sont beaucoup plus présents et se soucient de l'avenir de leur(s) enfant(s). En terme « d'ascenseur social », la représentation de l'école et des devoirs à la maison est primordiale pour certains parents. Il est nécessaire d'avoir des devoirs pour bien travailler à l'école pour ensuite avoir un « beau » métier que moi (parent), je n'ai pas eu.

4.2.5. Une lueur d'espoir pour la suppression des devoirs à la maison ou vers le « devoir idéal »

Nous avons vu ci-dessus en quoi les devoirs à la maison participent au maintien des inégalités. C'est pourquoi, selon nous, la suppression totale des devoirs à domicile pourrait permettre de palier à ces différents problèmes d'inégalités. Cela permettrait l'égalité des chances pour les élèves. Généralement, ce sont les familles favorisées qui aident leurs enfants aux devoirs alors que les familles populaires ou immigrés ne le font pas par manque de capacités intellectuelles. Ceci n'est donc pas équitable pour un enfant, il n'est pas responsable de ses parents. Les devoirs à la maison pénalisent donc les familles de catégories socioprofessionnelles défavorisées, alors que ces mêmes élèves obtiennent peut-être des résultats proches de ceux de leurs camarades quand le travail est fait en classe.

D'après toutes ces lectures, il semblerait que le mieux est que l'enseignant ne donne pas de devoirs pour l'égalité des chances de tous ses élèves. Néanmoins, ils peuvent être bénéfiques dans le sens où ils permettent d'approfondir certaines notions vues en classe (lecture au CP par exemple) et ils préparent une entrée au collège.

Mais, si les enfants n'ont jamais eu de devoirs dans leur parcours scolaire, la suite risque d'être difficile car tout au long de notre scolarité, nous sommes amenés à travailler chez soi.

Pour les raisons évoquées, certains professeurs n'envisagent pas de ne pas donner de devoirs. Ceux-ci devraient alors construire un devoir « idéal » c'est-à-dire un devoir qui mettrait l'enfant en situation de réussite quelque soit son milieu familial ou social.

Voici, selon nous, ses grandes caractéristiques :

- un devoir pouvant être fait sans l'aide des parents ;
- un devoir adapté à l'enfant. (Différenciation selon les forces et les faiblesses de chaque élève) ;
- un devoir pouvant être réalisé sans outil : dictionnaire, internet, bibliothèque ;
- si l'enfant a besoin d'outil(s) pour l'élaboration de son devoir, l'enseignant doit lui fournir ;
- un devoir esthétiquement propre, claire, aéré afin que l'enfant ait envie de le réaliser ;
- un devoir non évalué ;

Cependant, ce devoir demande sûrement beaucoup de contraintes pour l'enseignant notamment sur le temps et la qualité pédagogique de la préparation du devoir.

Malgré cela, il doit être bénéfique pour tous les enfants. En effet, ils peuvent le réaliser seuls et ont tous à disposition les mêmes outils pédagogiques. Les élèves sont donc, sur le même pied. On combat ici, en partie, l'inégalité sociale liée à une école égalitaire dans les principes...

5. Conclusion

Quelle est l'importance accordée aux devoirs à la maison ?

Les résultats de l'enquête montrent un certain nombre de convergences entre les conceptions des parents et des enseignants sur ce sujet. Aux yeux de chacun, ce concept reste important. La majorité d'entre eux sont favorables au travail à la maison.

Pourtant la circulaire du 29 décembre 1956 interdit les devoirs écrits à la maison à l'école primaire. Celle-ci est une bonne idée du point de vue de la justice et de l'équité car elle vise à réduire les inégalités en matière de réussite scolaire. Mais d'après notre recherche, elle n'est pas ou très peu appliquée dans les faits.

Contrairement aux préjugés que nous avons pu nous faire, les parents et enseignants de milieu social populaire tout comme les autres sont propices au travail à la maison.

Néanmoins, nous avons constaté que certains types de travaux demandent un recours à des outils : dictionnaire, encyclopédie, internet... Malheureusement, tous les foyers ne disposent pas de tels atouts éducatifs.

Dans l'accomplissement des devoirs au quotidien, nous notons que, malgré les bonnes intentions, les obstacles à vaincre restent nombreux : parents peu disponibles pour remplir « la fonction d'aidants », parents ne bénéficiant malheureusement pas des compétences suffisantes pour aider avec l'efficacité requise ...

Sans faire de généralisation abusive et avec prudence, nous aurions, avec regret, tendance à croire, d'après nos recherches, que l'assistance lors des devoirs reste fortement inégalitaire parmi les familles en fonction du milieu social. Nous sommes encore loin de l'idéal rêvé. Ainsi, en tant que futurs enseignants nous ne devrions pas donner de travail à la maison à nos élèves, ce qui permettrait de réduire les inégalités scolaires. Toutefois, ils peuvent être bénéfiques pour un élève de cours préparatoire (lecture), pour approfondir des notions mais aussi pour toute la scolarité future de l'enfant qui est rythmée par le travail à domicile.

Suite à cela, quelques lueurs d'espoirs subsistent comme la proposition faite par le nouveau gouvernement. Il s'agit des devoirs encadrés à l'école. Les enfants auront alors tous la même aide et n'auront plus rien à faire à la maison. Ceci réduirait les inégalités et

permettrait d'avoir aux enfants plus de temps libre après les heures de classe pour se divertir ou pour pratiquer une activité sportive par exemple.

De nos jours, nous avons constaté grâce à la réalité du terrain qu'il existe encore beaucoup d'enseignants qui n'imaginent pas l'école sans devoirs. Ceux-là, devraient alors concevoir un devoir « idéal » c'est-à-dire un devoir où les enfants sont en situation de réussite quelque soit leur milieu social ou familial. Il semble réaliste et réalisable à certaines conditions. Ainsi, il demande probablement des contraintes pour le professeur des écoles notamment sur le temps et la qualité pédagogique de préparation du devoir. Malgré cela, il doit sûrement être bénéfique pour tous les enfants.

Même si les devoirs ont quelques avantages, en tant que futurs professeurs des écoles, notre rôle sera celui d'appliquer la loi qui interdit les devoirs à domicile. Une scolarité sans devoirs, nous parait quand-même assez improbable puisque la nôtre fut rythmée par le travail à la maison. Toutefois, notre mémoire nous a permis de nous rendre compte que les devoirs à domicile renvoyaient beaucoup trop aux inégalités sociales. C'est pourquoi, nous tenons cette position.

Nous avons pris un réel plaisir à traiter ce sujet et nous aspirons à en donner l'envie aux lecteurs. Mais pour terminer, nous espérons plus que tout et bien modestement que grâce à ce travail, la société comprendra que la suppression des devoirs à la maison pourrait réduire les inégalités scolaires dans une société démocratique...

6. Bibliographie

Livres

- ❖ BRESLIN S., 2007, *Les devoirs, à quoi ça sert ?*, Paris, Editions De la Martinière jeunesse.
- ❖ CANTER L., 1998, *Devoirs sans larmes*, Montréal, Editions de la Chenelière.
- ❖ MESSICA F., 2005,2006, *L'école, comment ça marche ? Petit guide à l'usage des parents*, Paris, Edition la Découverte.
- ❖ DURU-BELLA M., VAN ZANTEN A., 2009, *Sociologie du système éducatif, les inégalités scolaires*, Paris, Edition PUF.
- ❖ GOUPIL G., 1997, *Communications et relations entre l'école et la famille*, Montréal, Edition de la Chenelière.
- ❖ MEIRIEU P., 2000, *Les devoirs à la maison*, Paris, Edition Syros la Découverte
- ❖ PALARDY, MJ, 1995, *Un autre regard sur les devoirs*.
- ❖ PERRENOUD P., 1994, *Entre parents et enseignants : un dialogue impossible ?*, Berne, Edition augmentée.
- ❖ SIMONATO A., 2007, *Rendre les élèves autonomes dans leurs apprentissages, en finir avec « les devoirs à la maison »*, Edition la Chronique Sociale.

Articles de revues, chapitres ou articles d'un ouvrage collectif

- ❖ BARROIS M., 2001, *Des devoirs à la maison ?*, Coopération Pédagogique n°114,1-1
- ❖ DO CEU CUNHA M., 1998 *Les parents et l'accompagnement scolaire : une si grande attente....*, Ville-Ecole-Intégration, n°114, 1-21

Articles de presse en ligne ou livres numériques en ligne

- ❖ CHARLOT B., 2000, Le rapport au savoir en milieu populaire : « apprendre à l'école » et « apprendre la vie », *VEI enjeux* [en ligne], décembre, n°123, <http://www2.cndp.fr/revueVEI/123/05606311.htm>. Consulté le 4 avril 2013.

- ❖ GLASMAN D., 2004, *Le travail des élèves pour l'école en dehors de l'école*, [en ligne], décembre, n°15, <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/054000358/000>. Consulté le 5 janvier 2013.
- ❖ INSPECTION ACADEMIQUE DU NORD, 2006, *Devoirs à la maison : 50 ans de travail au noir*, *BD* [en ligne], janvier-février n°95, http://www.ac-lille.fr/dsden59/bulletin_departemental1/affichePageResultat.php?typeaction=numero&numBD=95&numArticle=18. Consulté le 6 janvier 2013.
- ❖ DURU-BELLA, M., 2008, *Observatoire des inégalités* [En ligne], <http://www.inegalites.fr/spip.php?article955>. Consulté le 10 décembre 2012.
- ❖ SCIEUR ML. *L'essentiel- l'école et les inégalités sociales* [En ligne]. Consulté le 10 novembre 2012.

Pages web :

- ❖ AFEV, 2009, *Association de la fondation étudiante pour la ville*, [En ligne], www.afev.fr. Consulté le 3 janvier 2012.
- ❖ CAFE PEDAGOGIQUE, 2013, *Les devoirs à la maison sont-ils réellement interdits ?* [En ligne], <http://www.cafepedagogique.net/lexpresso/Pages/2012/06/12062012Article63475075>. consulté le 2 janvier 2013.
- ❖ CALIN D. 2008, *Suppression des devoirs à la maison* [En ligne], http://dcalin.fr/textoff/devoirs_1986.html. Consulté le 20 novembre 2011.
- ❖ LE POINT, 2012, *Les devoirs à la maison, point final* [En ligne], <http://www.lepoint.fr/societe/les-devoirs-a-la-maison-point-final-18-10-2012-151845>. Consulté le 4 janvier 2013.
- ❖ INSPECTION ACADEMIQUE Pyrénées-Atlantiques, *Les devoirs à la maison* [En ligne], <http://www.ac-bordeaux.fr/Primaire/64/oloron/>. Consulté le 15 décembre 2012.

ANNEXES

TABLE DES ANNEXES

- Annexe 1 : Fiche de lecture n°1 (3 pages).
- Annexe 2 : Fiche de lecture n°2 (3 pages).
- Annexe 3 : Fiche de lecture n°3 (2 pages).
- Annexe 4 : Fiche de lecture n°4 (1 page).
- Annexe 5 : Fiche de lecture n°5 (1 page).
- Annexe 6 : Fiche de lecture n°6 (1 page).
- Annexe 7 : Circulaire du 29 décembre 1956 (4 pages).
- Annexe 8 : Circulaire du 6 septembre 1994 (2 pages).
- Annexe 9 : Questionnaire destiné aux parents d'élèves (2 pages).
- Annexe 10 : Questionnaire destiné aux enseignants (2 pages).
- Annexe 11 : Questionnaire rempli par un enseignant (2 pages).
- Annexe 12 : Questionnaire rempli par un parent d'élève (2 pages).

Fiche de lecture n°1

Titre de l'ouvrage :

Les devoirs à la maison

Auteur :

MEIRIEU Philippe

Maison d'édition :

Syros-Alternatives

Lieu, date de publication et nombre de pages :

Paris, 2000, 127p

Résumé d'un « chapitre clé » en portant une réflexion :

« Faut-il vérifier tous les devoirs ? » (p. 37)

P. Meirieu effectue une mise en garde importante : « *L'essentiel se fait en classe...ou devrait se faire en classe !* (p.7) » Cependant, pour lui, les parents ne peuvent ignorer les devoirs de leur enfant. Ils doivent aider l'enfant à s'organiser et à trouver les bonnes méthodes de travail. Il pense également que les parents doivent aider l'enfant dans la planification de ses apprentissages et d'un horaire de travail. Ils valorisent aussi ses réussites scolaires. Le défi consiste à trouver la marge d'autonomie à laisser à l'enfant.

○ « Eviter l'effet de tenaille » (p.41) :

P. Meirieu pense qu'un minimum de distance entre l'enfant, l'école et les parents est indispensable. Cela permet à l'enfant d'avoir une « vie à lui », avec des « choses à lui » c'est-à-dire sa vie à l'école.

Lorsque l'enfant a été puni à l'école, rien n'est plus dangereux de redoubler à la maison les sanctions qui peuvent être données en classe. De même, rien n'est plus embêtant pour l'enfant que l'exigence quotidienne d'un compte rendu de sa journée ; rien

n'est plus préoccupant que cet « effet de tenaille » (p.41) où l'enfant a le sentiment que d'un côté ou d'un autre, les mêmes punitions lui sont renvoyées. C'est pourquoi, il me semble qu'un enseignant doit agir avec souplesse et diplomatie car certains enfants parlent spontanément de leur travail alors que d'autres sont plus « secrets ».

C'est en accordant à l'enfant le droit au secret qu'il développe son autonomie.

- « Distance mais communication » (p.43)

Néanmoins, la distance n'exclut ni la communication, ni l'intérêt porté au travail scolaire et aux résultats.

Un enfant est timide ou fier d'intervenir dans une communication en disant qu'il vient d'apprendre un nouveau mot, en montrant un savoir-faire ... C'est dans ces occasions que les parents doivent dialoguer avec l'enfant en le valorisant, en le prenant au sérieux.

Trop souvent, en exigeant un compte rendu de la journée de l'enfant, les parents ne parlent pas de leurs activités quotidiennes car ils ont tendance à en parler qu'entre adultes. Il est important de partager ceci avec les enfants sans forcément leur faire part des soucis de la vie ; ainsi, ils partageront plus leurs préoccupations scolaires.

Cette idée de Meirieu m'interpelle, je n'approuve pas ce qu'il dit. En effet, j'ai dû mal à imaginer des parents parlant de leurs impôts à leur enfant de 8 ans. Est-ce-que ceci est adéquat ? Je ne pense pas ...

- Vers l'autonomie :

Appelée la « pédagogie du contrat », cela permet l'accès progressif à l'autonomie. En effet, quand les parents reçoivent le bulletin de notes, ils devraient examiner les résultats avec leur enfant, observer ensemble le niveau dans chaque discipline en se demandant quel temps de travail à la maison a été nécessaire. Ceci permet de fixer des objectifs à atteindre pour le mois suivant, d'établir un emploi du temps du travail à la maison. L'enfant progressera alors et apprendra à devenir petit à petit autonome.

De même, Philippe Meirieu, ne considère pas que l'explication de la matière ressort des parents. Mais, il peut arriver que les explications données ne soient pas en relation avec ce qui est demandé par l'enseignant. Il est dès lors préférable que l'élève fasse appel à un

copain de classe.

Néanmoins, la première aide disponible reste les parents ou les frères et sœurs. Mais on pourrait imaginer, qu'aujourd'hui les enfants font leurs devoirs sur facebook : un élève le ferait et les autres recopieraient. « Internet » est un outil intéressant pour l'école pour tout ce qui est recherches documentaires, il ne doit pas devenir un « poison ».

Dans une telle situation, les parents se trouvent confrontés à un dilemme : leur enfant peut-il rendre un devoir incomplet au risque d'avoir de mauvaises notes ou faut-il, par n'importe quel moyen, que le devoir soit complet et correct ?

Une des possibilités à envisager peut être la rencontre entre parents-enseignant pour obtenir des explications au sujet du devoir à réaliser.

Une ou des citation(s) à retenir :

« L'essentiel se fait en classe...ou devrait se faire en classe ! »(Meirieu, p.7)

« L'effet de tenaille » (Meirieu, p.41)

Fiche de lecture n°2

Titre de l'ouvrage :

Rendre les élèves autonomes dans leurs apprentissages.

Auteur :

SIMONATO Alain

Maison d'édition :

Chronique Sociale

Lieu, date de publication et nombre de pages :

Lyon, 2007, 111p

Résumé d'un chapitre clé : « chapitre 5 » :

Les devoirs et la démocratie : un renvoi aux inégalités familiales.

Des enfants ont chance d'avoir des parents à l'écoute, des parents qui les aident dans leurs devoirs à la maison, des parents qui fournissent à leurs enfants tout le matériel nécessaire pour réussir. A l'inverse, certains sujets ont des parents qui n'ont pas le temps de s'occuper d'eux ou alors ils n'ont pas les capacités intellectuelles pour intervenir dans le travail à la maison de leurs enfants.

D'après Alain Simonato, *la qualité de l'environnement familial est déterminante dans la « réussite » ou non des devoirs, et ce pour diverses raisons.*

- Les conditions matérielles.

Beaucoup d'enfants n'ont pas la chance d'avoir chez eux tout le matériel pédagogique utile à la réalisation des devoirs : cahiers, ordinateur, livres, matériel de géométrie, bureau

...

- Les conditions d'accès à différentes sources d'informations.

Il s'agit ici des dictionnaires, des encyclopédies, des atlas, des livres. L'accès internet, les inscriptions aux bibliothèques communales sont encore souvent absents dans certains foyers.

- Les conditions de disponibilité et d'aptitudes des parents.

Beaucoup de parents ne peuvent pas aider leurs enfants pour les devoirs soit par manque de temps à cause de leur travail, soit parce qu'ils sont non-voyants, soit parce qu'ils ne maîtrisent pas la langue française. Ces personnes sont donc incapables d'aider leurs enfants à réaliser leurs travaux à domicile.

En revanche, il existe d'autres parents qui eux, maîtrisent parfaitement la matière, le contenu des exercices mais qu'ils font eux-mêmes les devoirs de leurs enfants. Cette méthode n'est pas profitable pour les enfants, un simple guidage serait préférable.

Une ou des citation(s) à retenir :

« La qualité de l'environnement familial est déterminante dans la « réussite » ou non des devoirs, et ce pour diverses raisons. » (Simonato p.26)

« Un certain nombre de parents ne maîtrisent pas ou plus certaines connaissances et compétences scolaires. » (Simonato p.26)

Fiche de lecture n°3

Titre de l'ouvrage :

Communications et relations entre l'école et la famille.

Auteur :

GOUPIL Georgette

Maison d'édition :

La Chenelière

Lieu, date de publication et nombre de pages :

Montréal, 1997, 120p

Résumé d'un chapitre clé : « chapitre 5 :

Les devoirs à la maison représentent un lien important entre l'école et la famille. Les travaux à domicile informent les parents des activités réalisées à l'école de leur enfant mais aussi l'implication dans leurs apprentissages scolaires. Les devoirs deviennent donc un moment de communication dans la journée.

Mais, le temps est un obstacle dans plusieurs familles ; la plupart des parents travaillent, plusieurs ont d'autres enfants. C'est alors la course contre la montre en début et fin de journée (aller rechercher les enfants à la garderie, préparer les repas ...) Et il faut ensuite ajouter à tout cela, les devoirs et les leçons qui devraient être un moment agréable.

Les parents peuvent donc jouer un rôle dans le développement des devoirs à la maison de leur enfant. Néanmoins, il faut tenir compte des différences entre les familles. Certaines, prennent du plaisir à s'impliquer dans le travail scolaire alors que pour d'autres, c'est plus difficile par manque de temps, à cause des activités professionnelles.

Lee et Pruitt font une classification de quelques types de devoirs et façons de les rendre plus efficaces et motivants :

- Les devoirs axés sur la pratique d'habiletés apprises en classe.

Par exemple, un enfant qui vient d'apprendre à faire des divisions simples pourrait à la maison, pratiquer cette habileté.

Ce type de travaux est le plus classique. Il peut parfois entraîner la répétition et l'ennui pour certains enfants. Il faut donc faire preuve d'imagination afin d'intéresser l'élève par ce type d'exercices qui sont parfois nécessaires.

- Les devoirs axés sur la préparation de leçons à venir.

Les devoirs axés sur la préparation d'une leçon à venir peuvent offrir certains avantages et faciliter pour l'élève l'apprentissage de contenus qui seront vus en classe. Il peut s'agir *par exemple de lire un chapitre sur un thème qui sera vu le lendemain.*

- Les devoirs axés sur le transfert des apprentissages.

Selon Lee et Pruitt, ce type de devoirs permet de déterminer si l'élève peut appliquer un nouvel apprentissage lors de nouvelles situations. Ce travail à la maison exige la simple compréhension ou mémorisation d'informations.

- Les devoirs axés sur la créativité.

Ce type de devoirs, selon Lee et Pruitt, demande que l'élève intègre divers concepts. Ces devoirs peuvent être effectués à leur terme. Il s'agit *par exemple de projets de recherche.*

Voici quelques exemples donnés en primaire :

- Rechercher de la documentation sur un animal de la ferme (éveil scientifique).
- Rechercher des documents sur la préhistoire (éveil historique).
- Faire des recherches sur les différents types de paysage (éveil géographique).
- Etc ...

Fiche de lecture n°4

Titre de l'ouvrage :

Rendre les élèves autonomes dans leurs apprentissages.

Auteur :

SIMONATO Alain

Maison d'édition :

Chronique Sociale

Lieu, date de publication et nombre de pages :

Lyon, 2007, 111p

Résumé d'un chapitre clé : « chapitre 3: « Les textes officiels ».

Les devoirs écrits à la maison sont interdits à l'école primaire depuis 1956. Beaucoup de textes officiels rappellent cette interdiction notamment la circulaire du 28 janvier 1958, du 14 mai 1962, du 17 décembre 1964, du 28 janvier 1971, du 25 février 1986 et du 7 juin 1990.

Le problème des devoirs à la maison date de 1912.

Plus tard, des décisions sont prises au niveau national. La circulaire du 29 décembre 1956 est très claire : « *aucun devoir écrit, soit obligatoire, soit facultatif ne sera demandé aux élèves hors de la classe.* » Cette loi est démocratique : elle vise à éviter les inégalités en matière de réussite scolaire, tous les enfants n'ayant pas des parents susceptibles de les aider en cas de difficulté. Mais, la circulaire est peu appliquée puisque de nombreux rappels sont formulés dans d'autres circulaires citées ci-dessus. Certes, ces circulaires sont abrogées lors de la mise en place des études dirigées le 6 septembre 1994.

Les études dirigées dure en moyenne trente minutes par jour et elles ont pour but de « *renforcer les activités d'enseignement, de favoriser l'apprentissage du travail personnel et de contribuer à apporter à chaque élève l'aide personnalisée dont il a besoin.* » Néanmoins, cette circulaire précise clairement l'interdiction des devoirs à la

maison. En bref, aujourd'hui, les devoirs à la maison sont strictement interdits. Cependant, ils continuent toujours à être donnés. Heureusement, certains enseignants appliquent tout de même la loi et ne donnent pas de devoirs.

10 % des enseignants de maternelle donnent occasionnellement des travaux à faire à la maison.

66,5 % des professeurs des écoles déclarent donner tous les jours du travail à leurs élèves, 25,6 % déclarent leur en donner souvent.

Une ou des citation(s) à retenir :

« Aujourd'hui, les devoirs écrits à la maison sont strictement interdits ». (Simonato, p.36).

Fiche de lecture n°5

Titre de l'article

L'école et les inégalités sociales tiré du site « *L'essentiel- l'école et les inégalités sociales* »

Auteur :

SCIEUR Marie-Lucie

Nombre de pages :

2 pages.

Résumé :

Dans cet article, l'auteur résume la position de Bourdieu, sociologue français, quant aux inégalités sociales. C'est depuis 1960 que le système scolaire est de plus en plus critiqué. Suite à cela, Bourdieu a montré que l'école ne diminue pas les inégalités sociales mais qu'à l'inverse, elle les reproduit.

Bourdieu a montré que les enfants de dirigeants deviennent le plus souvent eux aussi dirigeants, que les enfants des médecins devenaient eux aussi souvent médecins ou savants et que les enfants d'ouvriers devenaient presque toujours des ouvriers. De plus, il a expliqué que tout le monde trouve cela normal. On pense généralement que c'est parce qu'on a hérité des dons de ses parents.

Pour Bourdieu, c'est un peu trop facile de penser ceci. Selon lui, l'école joue un grand rôle dans ce système. Elle oriente les enfants vers des métiers proches de ceux de leurs parents. Les familles sont toutes différentes et l'école doit en tenir compte et s'adapter à celles-ci.

Des citations à retenir :

*« L'école ne diminue pas les inégalités sociales mais qu'à l'inverse, elle les reproduit »
(Bourdieu, p.1).*

Fiche de lecture n°6

Titre de l'article :

Les causes sociales des inégalités à l'école tiré du site « *L'observatoire des inégalités* ».

Auteur :

DURU-BELLAT Marie

Date de publication et nombre de pages :

2008, 7p.

Résumé des chapitres 1 et 3 :

L'école est touchée par les inégalités de réussite en laissant s'accumuler les difficultés scolaires des enfants de milieu populaire. Du coup, elle rend l'orientation peu positive. Dès lors que l'orientation se fonde sur les résultats scolaires, les différentes filières sont ordonnées et quelque soient leurs préférences et leurs projets, les élèves les plus faibles (souvent de milieu populaire) sont orientés par défaut dans des filières où personne ne veut aller.

Les inégalités sociales sont visibles dès la maternelle. Généralement, les enfants de cadres réussissent mieux que les enfants d'ouvriers. Ce sont les professions des parents qui expliquent les performances des élèves.

En France, on remarque que d'un établissement populaire, la discipline y est moins assurée, l'exposition aux apprentissages moins intense, la couverture des programmes moins complète...Au contraire, dans une école favorisée, la culture et les normes de conduite des élèves sont plus proches des attentes de l'institution d'où un climat plus propice aux apprentissages, un niveau d'exigence plus élevé ... Ce sont les caractéristiques sociales des élèves, en interaction avec les enseignants qui contribuent à composer un environnement de qualité inégale.

Une ou des citation(s) à retenir :

« *Les inégalités sociales sont visibles dès la maternelle* » (Marie Duru-Bellat, chapitre 3)

Circulaire du 29 décembre 1956

Objet : Application de l'arrêté du 23 novembre 1956 relatif à la **modification des horaires** dans les cours élémentaire, moyen, supérieur des Ecoles primaires élémentaires

L'arrêté du 23 novembre 1956 (B.O. n° 42 du 29-11-56, p. 3005 ; 100-Pr-& II a, p. 9) aménage les horaires des cours élémentaires et moyens des écoles primaires de façon à dégager cinq heures par semaine pour la rédaction des devoirs.

I. Suppression des devoirs à la maison ou en étude

Principes

Des études récentes sur les problèmes relatifs à l'efficacité du travail scolaire dans ses rapports avec la santé des enfants ont mis en évidence l'excès du travail écrit généralement exigé des élèves. En effet, le développement normal physiologique et intellectuel d'un enfant de moins de onze ans s'accommode mal d'une journée de travail trop longue. Six heures de classe bien employées constituent un maximum au-delà duquel un supplément de travail soutenu ne peut qu'apporter une fatigue préjudiciable à la santé physique et à l'équilibre nerveux des enfants. Enfin le travail écrit fait hors de la classe, hors de la présence du maître et dans des conditions matérielles et psychologiques souvent mauvaises, ne présente qu'un intérêt éducatif limité.

En conséquence, aucun devoir écrit, soit obligatoire, soit facultatif, ne sera demandé aux élèves hors de la classe. Cette prescription a un caractère impératif et les inspecteurs départementaux de l'enseignement du premier degré sont invités à veiller à son application stricte.

Elle ne doit entraîner ni la suppression pure et simple des devoirs, ni une détérioration de l'enseignement des disciplines principales. Elle doit par ailleurs être effective et contrôlable.

Les dispositions suivantes ont pour objet de répondre à cette triple obligation :

1° Des *devoirs* continueront à être donnés. Il convient de noter que le mot *devoir* doit être entendu dans sa définition courante. Le "devoir" se distingue de "l'exercice" en ce que, tandis que celui-ci permet de s'assurer sur-le-champ si une leçon a été comprise, celui-là permet, en outre, de mesurer l'acquis de l'élève et de contrôler ses qualités de réflexion, d'imagination et de jugement. Il exige de l'enfant un effort personnel et soutenu, une mise en forme et "au propre" utiles à sa formation, à celle de son esprit comme à celle de son caractère; il ne saurait être question de le priver des bénéfices qu'il peut en retirer. La longueur du devoir sera évidemment réglée selon le temps dont l'élève disposera pour le faire, recopie soignée comprise.

2° Dès maintenant, les devoirs portent essentiellement sur les disciplines principales. Il continuera à en être ainsi et si une petite partie du temps réservé sera employée à l'exécution de croquis géographiques, de dessins relatifs aux leçons d'observation, de lignes d'écriture, etc, la part de beaucoup la plus importante sera réservée à l'étude du français et du calcul. Ces disciplines conserveront ainsi et renforceront encore leur position dominante dans l'enseignement primaire élémentaire.

3° Ces devoirs, qu'on ne fera plus *hors de la classe*, c'est *pendant la classe* qu'ils seront faits. Dans quelles conditions et à quels moments ? Il est évident tout d'abord qu'un régime différent sera institué s'il s'agit de classes homogènes ou bien de classes à plusieurs cours. Dans celles-ci

l'obligation où se trouve le maître d'occuper une division pendant que son attention s'attache à une autre a pour conséquence d'ouvrir au travail écrit des possibilités et du temps qui rendent facile l'exécution des devoirs.

Dans les classes homogènes où chaque minute a pour pour chaque élève son emploi, il fallait trouver ces possibilités et ce temps. Les horaires ont été à cette fin allégés et redistribués. Les heures disponibles ainsi obtenues, il m'est apparu qu'il convenait de les répartir de manière, d'une part, à ne pas rompre le déroulement de la classe, et d'autre part, à marquer leur caractère propre de telle sorte que l'élève ait le sentiment d'être appelé à un effort personnel et autonome, d'accomplir un devoir au sens plein et traditionnel du mot. C'est pour satisfaire cette double exigence que chaque séance s'une demi-journée comportera à un moment qui pourra varier selon les nécessités de l'emploi du temps, mais qui aura sa place marquée dans l'horaire, une demi-heure consacrée à l'élaboration des devoirs sous le contrôle actif et vigilant du maître.

4° Ces devoirs que l'on fait désormais en classe seront corrigés en classe. Cela ne dispense pas le maître de reprendre après la classe les cahiers des élèves pour noter les exercices et s'assurer qu'il n'a pas commis d'erreurs dans ses corrections. Mais on ne saurait trop insister sur les bénéfices que retire l'enfant d'un contrôle qu'il est appelé à faire lui-même de son propre travail. Quant au maître, si au cours de l'élaboration son intervention, sans cesser d'être active, doit rester discrète, la correction lui permettra de savoir si ses leçons ont porté, si les notions ont été assimilées, si les règles ont été comprises. La correction d'un devoir, pour être éducative, doit suivre immédiatement son exécution. Le temps affermit les acquisitions de l'esprit, les mauvaises comme les bonnes et il faut éviter l'enracinement des erreurs.

Ces dispositifs sont d'ailleurs conformes aux prescriptions de l'arrêté organique de 1887 qui disait : "La correction des devoirs et la récitation des leçons ont lieu pendant les heures de classe auxquelles se rapportent ces devoirs et ces leçons. Dans la règle, les devoirs sont corrigés au tableau noir en même temps que se fait la visite des cahiers." (Il est fait exception cependant pour la rédaction dont la correction, demandant plus d'attention et de soin de la part du maître, sera faite en dehors de la classe)

Cahier de devoirs

Il est indispensable de réunir dans un même cahier - le cahier de devoir du jour - les exercices écrits de la journée. Ce cahier, une fois terminé, sera communiqué aux familles, qui seront ainsi tenues au courant du travail de leur enfant, de ses progrès, de ses faiblesses...

II. Les nouveaux horaires

Il ne semble pas que la réduction de certains horaires puisse créer des difficultés insolubles. La morale ($\frac{1}{4}$ d'heure), le dessin ou le travail manuel ($\frac{1}{2}$ heure), le chant ($\frac{1}{4}$ d'heure) ont des programmes qui peuvent s'inscrire sans peine dans les nouveaux horaires.

En histoire et en géographie, l'horaire est réduit d'une demi-heure. Si l'on veut bien suivre les conseils de modération par lesquels débutent les programmes et que reprennent les instructions, si l'on veut bien, comme on y est expressément invité, faire un choix entre les faits à étudier, non seulement l'enseignement de l'histoire et de la géographie ne souffrira pas de la réduction des horaires, mais peut-être y gagnera-t-il en simplicité et, par là-même, en intérêt et en efficacité.

Les exercices d'observation sont réduits d'une demi-heure au cours moyen. On n'oubliera pas que le programme, à ce cours, débute par une remarque importante : "N. B. : le maître ne se croira pas tenu de traiter toutes les questions mentionnées ci-après. Quelques observations bien

conduites valent mieux que l'examen superficiel de nombreux faits". Les maîtres, en attendant une refonte et un allègement des programmes d'histoire, de géographie et de sciences d'observation, voudront bien s'inspirer de ces sages conseils.

L'enseignement ne perdra rien à cet allègement. N'oublions pas, au surplus, la latitude laissée au maître de prendre un peu de temps sur les cinq heures réservées en principe aux devoirs pour l'exécution des croquis géographiques ou scientifiques. La réduction effective de l'horaire, aussi bien en histoire et géographie qu'en sciences, n'atteindra donc pas la demi-heure.

Reste l'écriture, dont on regrettera peut-être la disparition à l'horaire du cours moyen. Mais il est possible de rectifier et de perfectionner la calligraphie des enfants pendant les heures consacrées aux devoirs : faire un problème par écrit, par exemple, ce n'est pas seulement résoudre une difficulté arithmétique, ce n'est pas seulement rédiger en bon français une solution correcte, c'est aussi écrire proprement, bien disposer opérations et solution. Et puis, il n'est pas interdit de faire copier, pendant l'heure de devoirs, la maxime par laquelle s'est résumée la leçon de morale du jour, et d'exiger pour cette copie une calligraphie parfaite.

Au total, il est permis d'espérer que les nouveaux horaires, en dégagant chaque semaine 5 heures pour la rédaction des devoirs, vont accroître très sensiblement l'efficacité de l'enseignement du français et du calcul dans les deux cours où doivent se prendre les habitudes de bien lire, bien écrire et bien compter, où doivent s'inscrire profondément et sûrement dans l'esprit de nos petits élèves les notions fondamentales nécessaires à toute culture extérieure.

Libérés des devoirs du soir, les enfants de 7 à 11 ans pourront consacrer plus aisément le temps nécessaire à l'étude des leçons, étude qu'il conviendra de borner selon l'âge de nos élèves, à la mémorisation de très courts résumés ou de quelques vers de la récitation, à la lecture d'une demi-page ou d'une page.

III. Les études du soir

Reste le cas des élèves qui fréquentent les études du soir.

Les études du soir, rappelons-le, si elles n'ont rien d'obligatoire, correspondent en bien des milieux à une nécessité sociale. Travail extérieur de la mère, conditions médiocres de logement, autant de justifications du maintien et du développement des études. Il n'est pas jusqu'à l'introduction au foyer familial des signes nouveaux du progrès (radio, télévision), qui pour de tout autres raisons, ne plaide en leur faveur.

Mais, exonérées de l'exécution des devoirs, les études sont-elles destinées à devenir de simples garderies ? S'y résigner serait, malgré leur rôle social, les condamner à brève échéance. Il faut donc qu'elles conservent leur fonction éducative et que, sans être indispensable à l'instruction des enfants, le temps que ceux-ci y passeront ne soit pas, et même ne semble pas être du temps perdu.

Vue sous cet angle, que sera donc l'étude du soir ? Elle aura pour objet essentiel l'étude des leçons. Le maître surveillant s'assurera que le texte de la leçon est compris. Au besoin des interrogations orales rapides, des interrogations par procédé La Martinière précéderont et appelleront les explications nécessaires.

C'est à ces occupations que sera employée la première partie de l'étude du soir. Le reste en sera consacré soit à des occupations individuelles, soit à des occupations collectives.

En ce qui concerne les premières, nous n'en voyons guère de plus profitable que la lecture d'un livre de la bibliothèque, d'un livre récréatif et attrayant, capable d'intéresser des enfants tout en contribuant à leur éducation. La littérature enfantine, tant française qu'étrangère, offre un choix plus que suffisant d'ouvrages de cette sorte. Ainsi sera encouragé chez les élèves le goût de la

lecture, goût qu'ils auront des chances de conserver.

Je ne verrais qu'avantages à ce que de temps en temps un élève soit invité à raconter à ses camarades le livre qu'il vient de lire. Ce serait un excellent exercice d'élocution.

Un effort nouveau sera fait pour enrichir les bibliothèques existantes et pour en créer partout où il n'en existe pas encore.

On peut recommander également, et cette énumération n'a qu'une valeur indicative, les travaux à l'aiguille, le tricot, la broderie pour les filles ; les jeux de meccano, le bricol-bois, la linogravure pour les garçons ; en un mot, toutes les activités susceptibles de contribuer au développement de l'habileté manuelle, de l'attention, du goût et de la réflexion.

L'étude du soir peut également être utilisée pour des activités collectives, que l'équipement sans cesse amélioré des écoles permet maintenant de réaliser : projection de films, audition de disques, le cas échéant même, quand les programmes d'émission le permettent, radio et télévision, utilisées à l'école avec discernement en vue de la formation morale et intellectuelle des enfants.

Certains maîtres estimeront peut-être souhaitable d'organiser une chorale avec leurs élèves. L'étude du soir leur offre maintenant le temps qui leur manquait.

Enfin, la coopérative scolaire peut fournir de nombreuses occupations utiles et récréatives : collections diverses (herbier, insectes, roches), choix de gravures pour la décoration de la classe, etc. L'énumération n'est pas limitative. Connaissant l'ingéniosité des maîtres, nous sommes convaincus qu'ils sauront mettre à profit le temps qui leur est donné pour élargir leur activité, développer le sens moral, social et civique de l'enfant et trouver le moyen de les distraire en les éduquant, dans une discipline d'autant plus aisée que les enfants seront davantage occupés et intéressés.

En tout état de cause, dans le cadre de ces instructions, la plus large initiative est laissée à MM. les Inspecteurs d'Académie qui, dès réception de la présente circulaire, inviteront le comité technique paritaire départemental à étudier, dans le cadre des règles établies par les présentes instructions, l'organisation et le contenu des études du soir, dont ils établiront ensuite le règlement. Ainsi comprises, ces études contribueront à faire aimer l'école, à la rendre pour les enfants plus vivante et plus aimable.

Pour le Ministre et par autorisation :

Le Directeur général de l'Enseignement du Premier degré,
A. Beslais

Note

J'ai repris ce texte sur le site de l'[école de Vitruve](#). Il était suivi du commentaire suivant, que je reprends tel quel :

Les circulaires du 28 janvier 1958, n° 64-496 du 17 décembre 1964, n° 71-38 du 28 janvier 1971 rappellent cette première circulaire interdisant les devoirs écrits à la maison. En 1996, le Ministre F. Bayrou rappellera l'interdiction à nouveau. Sans plus de succès : à l'école primaire près de 70 % des enseignants déclarent donner tous les jours du travail à leurs élèves.

Les circulaires du 28 janvier 1958 et n° 71-38 du 28 janvier 1971 ont été **abrogées** par la circulaire n° 94-226 du 6 septembre 1994, en même temps que la présente circulaire. Je ne suis pas certain du statut exact de la circulaire n° 64-496 du 17 décembre 1964, mais elle semble toujours en vigueur.

J'ai complété le texte du site de Vitruve, réduit à sa première partie, qui seule concerne les devoirs à la maison, par une version complète trouvée sur le site protéiforme de [S. Huet](#).

Circulaire du 9 septembre 2004

(Éducation nationale : bureau DE C2)

Texte adressé aux recteurs d'académie, au directeur de l'académie de Paris, et aux inspecteurs d'académie, directeurs des services départementaux de l'Éducation nationale.

Organisation des études dirigées à l'école élémentaire

Dans les écoles élémentaires, des études dirigées, d'une durée quotidienne de trente minutes, sont mises en place, dans chaque classe, pendant le temps scolaire, à la suite des séquences d'enseignement proprement dites et avant le début des activités péri-scolaires éventuelles.

Elles ne remettent donc pas en cause les activités organisées dans le cadre des contrats d'aménagement du temps de l'enfant (CATE) ou des contrats de ville, ni les activités auxquelles les élèves pourraient participer en dehors du temps scolaire à la demande des familles, dans le cadre des études surveillées organisées par les municipalités ou les associations de parents d'élèves et de l'accompagnement scolaire assuré par le milieu associatif.

Le conseil des maîtres définira en début d'année scolaire, pour chaque école, la date à laquelle les études dirigées devront se mettre en place, en tout état de cause au cours des premières semaines.

À titre transitoire pour l'année scolaire 1994-1995, la mise en application effective de cette mesure devra intervenir pour le 1er janvier 1995 au plus tard et, dans l'attente de la mise en place prochaine de nouveaux programmes et de nouveaux horaires d'enseignement, les maîtres veilleront à maintenir l'équilibre entre les disciplines, les études dirigées ne devant conduire à négliger ou privilégier aucune matière.

Organisées et conduites par le maître, pour tous les élèves de sa classe, elles renforcent les activités d'enseignement et favorisent l'apprentissage du travail personnel. Elles contribuent à apporter à chaque élève l'aide personnalisée dont il a besoin, permettant ainsi de prévenir les risques d'échec et de réduire les difficultés provenant des inégalités des situations familiales. S'adressant à tous les élèves, elles ne doivent pas se confondre avec les activités de soutien en faveur des élèves en difficulté.

Il s'agit essentiellement de s'assurer avec précision, dans un temps différé, de l'assimilation des notions et connaissances ayant fait l'objet d'un apprentissage lors de séquences qui se sont déroulées soit dans la journée même, soit dans la semaine, soit même antérieurement. En effet, les acquis ne sont réels que lorsque les élèves sont capables de les réinvestir non seulement dans des situations analogues à celles de l'apprentissage, mais encore dans des situations différentes. C'est le but des devoirs proposés lors des études dirigées. Ils se distinguent des exercices écrits et oraux d'application réalisés à la suite d'une séquence d'enseignement, qui sont destinés à vérifier sur le champ la bonne compréhension de la leçon.

Les maîtres aident les élèves à intégrer diverses méthodes et à les utiliser à bon escient.

Elles permettent en outre d'apprécier les acquis des élèves, de vérifier leurs capacités d'attention, de mémorisation, d'organisation et de réflexion. Elles tiennent donc une place particulière dans l'observation du travail des élèves.

Pour atteindre ces objectifs, tout au long de la scolarité, selon les cycles et en fonction des exigences des programmes, on veillera notamment, à ce que l'élève sache :

Lire des textes de nature différente ;
Lire un énoncé et réaliser un exercice ;
Rechercher un document ;
Rédiger un texte court ;
Réaliser et présenter une petite enquête ;
Repérer ses erreurs et chercher à les rectifier ;
Présenter avec soin le travail écrit ;
Apprendre une leçon en distinguant les différentes formes de mémorisation.

Progressivement, au cycle 3, on s'attachera également à ce que l'élève commence à acquérir les méthodes de travail propres au collège : organiser ses idées, organiser les étapes de son travail, faire un tableau, tenir et utiliser un cahier de textes...

En règle générale simples et courtes, les activités pratiquées lors des études dirigées présentent d'autant plus d'intérêt pour les élèves qu'elles ne reprennent pas à l'identique les exercices déjà effectués. Elles ne doivent constituer ni un apprentissage initial, ni une séquence d'évaluation systématique, ni une étude surveillée. Elles doivent offrir aux élèves une palette de propositions les amenant à fournir un travail personnel qu'ils apprendront à présenter et à expliciter. Au cycle 3, et particulièrement en CM2, elles peuvent être consacrées périodiquement à un travail de plus grande ampleur. Pour ce faire, le maître pourra parfois modifier la répartition hebdomadaire du temps consacré aux études dirigées.

Dans ces conditions, les élèves n'ont pas de devoirs écrits en dehors du temps scolaire. À la sortie de l'école, le travail donné par les maîtres aux élèves se limite à un travail oral ou des leçons à apprendre.

Un bilan spécifique annuel de l'organisation et des effets des études dirigées sera effectué dans le cadre de l'évaluation du projet d'école.

Les circulaires du 29 décembre 1956, du 28 janvier 1958 et du 28 janvier 1971 sont abrogées, ainsi que la circulaire n° 86-083 du 25 février 1986 relative aux études à l'école, au collège et au lycée, pour ce qui concerne l'école élémentaire.

Questionnaire destiné aux parents d'élèves

1. Êtes-vous ?

- Homme Femme

2. Quel âge avez-vous ?

- Moins de 20 ans Entre 20 et 25 ans
 Entre 26 et 30 ans entre 31 et 35 ans
 Entre 36 et 40 ans Entre 41 et 45 ans
 Entre 46 et 50 ans Plus de 50 ans

3. Êtes-vous ?

- Célibataire En concubinage Marié(e)
 Pascé(e) Divorcé(e) Veuf(ve)

4. Quel est votre niveau d'études ?

- Aucun diplôme
 Brevet des collèges
 CAP,BEP
 Bac,brevet professionnel ou équivalent
 Bac+2
 Bac+3
 Au moins bac+5

5. Quelle est votre profession ?

- Agriculteurs exploitants
 Artisans, commerçants et chefs d'entreprise
 Cadres et professions intellectuelles supérieures
 Professions intermédiaires
 Employés
 Ouvriers
 Retraités
 Sans activité professionnelle

6. Combien d'enfants avez-vous ?

- 1 2 3 4 5 Plus de 5

7. En quelle classe votre enfant est-il ?

- CE1 CM2

8. Votre enfant a-t-il des devoirs ?

- Oui Non

9. Êtes-vous pour ou contre les devoirs à la maison ?

- Pour Contre

10. Justifiez votre réponse.

11. Connaissez-vous la circulaire qui légifère les devoirs à la maison ?

- Oui Non

12. Que pensez-vous de ce que veut faire le nouveau gouvernement quant à l'abrogation des devoirs à la maison ?

- Cela m'importe peu Je suis d'accord
 Je ne suis pas d'accord

13. Si votre enfant a des devoirs, combien de temps y consacre-t-il chaque jour ?

- Moins de 30 minutes 30 minutes à 1 heure
 1 heure à 2 heures Plus de 2 heures

14. Est-ce que votre enfant se met facilement seul aux devoirs ?

- Oui Non

15. De quels types de devoirs s'agit-il ?

- Des devoirs préparatoires à la nouvelle matière
 Des recherches documentaires
 Terminer des exercices commencés en classe
 Des devoirs d'approfondissement
 Des leçons à apprendre
 Des travaux sur l'ordinateur avec l'utilisation d'internet

Vous pouvez cocher plusieurs cases (2 au maximum).

16. Si 'Autre(s)', précisez :

17. Estimez-vous que votre enfant a :

- Trop de devoirs Suffisamment de devoirs
 Pas assez de devoirs

18. A quelle heure rentrez-vous chez vous le soir ?

- Avant 17h Entre 17h et 17h30
 Entre 18h et 18h30 19h
 Plus tard que 19h

19. A quelle heure votre enfant commence-t-il ses devoirs ?

- 17h 17h30
 18h 18h30
 19h Plus tard que 19h

20. Comment votre enfant vit-il ce moment de la réalisation des devoirs à la maison ?

- Bien Assez bien Assez mal Mal

21. Votre enfant est-il capable de faire ses devoirs SEUL ?

- Oui Non

22. Intervenez-vous dans l'élaboration des devoirs à domicile de votre enfant ?

- Oui Non

23. Si oui, a combien de temps estimez-vous votre investissement dans les devoirs à la maison ?

- 0 à 5 minutes 5 à 30 minutes 30 minutes à 1h
 Plus d'une heure

La question n'est pertinente que si Intervention = "Oui"

24. Pensez-vous que votre aide dans la réalisation des devoirs à la maison soit bénéfique pour votre enfant ?

- Oui Non

25. Pourquoi ?

26. Dans quelle matière vous sentez-vous le plus à l'aise ?

- En français En mathématiques En histoire
 En géographie En sciences En SVT

Vous pouvez cocher plusieurs cases (2 au maximum).

27. Votre enfant fait-il ses devoirs devant la télévision ?

- Oui Non

28. Votre enfant alterne-t-il devoirs et jeux vidéo ?

- Oui Non

29. Votre enfant a-t-il un téléphone portable ?

- Oui Non

30. Si oui, fait-il ses devoirs avec ?

- Oui Non

La question n'est pertinente que si Téléphone = "Oui"

31. Est-ce-qu'il arrive souvent à votre enfant de repartir à l'école sans faire ses devoirs ?

- Oui Souvent Parfois Non

32. Votre enfant est-il puni quand il ne fait pas ses devoirs ?

- Oui Non

33. Si oui, quels types de punitions a-t-il ?

- Les devoirs sont doublés
 Les devoirs sont à faire sur le temps de midi
 Mon enfant doit copier des lignes
 Mon enfant a un devoir supplémentaire

La question n'est pertinente que si punition = "Oui"

34. Aimerez-vous que votre enfant n'ait plus de devoirs ?

- Oui Non

35. Pourquoi ?

36. Si votre enfant devait continuer à faire des devoirs, pensez-vous que les faire à l'école serait une bonne idée ?

- Oui Non

37. Pourquoi ?

38. Pensez-vous que les devoirs sont facteurs d'inégalités de réussite entre les enfants ?

- Oui Non

39. Quel est selon vous l'intérêt des devoirs à la maison ?

- Je n'en vois aucun
 Terminer le travail commencé en classe
 Obtenir de meilleurs résultats scolaires
 Retenir le travail fait en classe
 Favoriser le lien famille-école
 Favoriser le lien enfant-parent

Vous pouvez cocher plusieurs cases (3 au maximum).

Questionnaire destiné aux enseignants

1. Êtes-vous ?

- Homme Femme

2. Quel âge avez-vous ?

- Entre 20 et 30 ans Entre 31 et 40 ans
 Entre 41 et 50 ans Entre 51 et 60 ans
 Plus de 60 ans

3. Depuis combien d'année(s) enseignez-vous ?

- Entre 20 et 30 ans Entre 31 et 40 ans
 Entre 41 et 50 ans Entre 51 et 60 ans
 Plus de 60 ans

4. En quelle classe enseignez-vous ?

5. Êtes-vous pour ou contre les devoirs à la maison ?

- Pour Contre

6. Pourquoi ?

7. Donnez-vous des devoirs à la maison à vos élèves ?

- Oui Non

8. Pourquoi ?

9. Connaissez-vous la circulaire qui interdit les devoirs à la maison ?

- Oui Non

10. De quand date cette circulaire ?

- 1950 1956 1960 1966

11. Si vous donnez des devoirs à vos élèves, de quels types s'agit-il ?

- Des devoirs préparatoires à la nouvelle matière
 Des recherches documentaires
 Terminer des exercices commencés en classe
 Des devoirs d'approfondissement
 Apprendre des leçons
 Des travaux sur l'ordinateur avec l'utilisation d'internet

Vous pouvez cocher plusieurs cases (2 au maximum).

12. Si 'Autre(s)', précisez :

13. Selon vous, combien de temps vos élèves consacrent-ils à leurs devoirs chaque jour ?

- Moins de 30 minutes 30 minutes à 1 heure
 1 heure à 2 heures Plus de 2 heures

14. Selon vous, combien de temps les parents de vos élèves passent-ils à l'aide aux devoirs ?

- Moins de 30 minutes 30 minutes à 1 heure
 1 heure à 2 heures Plus de 2 heures

15. Les devoirs donnés à vos élèves peuvent-ils être réalisés sans aide des parents ?

- Oui Non Oui toujours Parfois avec aide

16. Est-ce que tous les élèves font leurs devoirs régulièrement ?

- Oui Non

17. Pourquoi ?

18. Avez-vous souvent des élèves qui reviennent en classe sans faire leurs devoirs à la maison ?

- Souvent Parfois Jamais

19. Comment réagissez-vous quand un enfant n'a pas fait ses devoirs et n'a pas de justification légitime ?

- Je ne dis rien
 Je donne une punition
 Je double les devoirs
 Je lui donne à faire sur le temps de midi

Vous pouvez cocher plusieurs cases (2 au maximum).

20. Si 'Autre(s)', précisez :

21. Adaptez-vous les devoirs en fonction des forces et des faiblesses des élèves ?

- Oui Non

22. Pensez-vous que les devoirs sont facteurs d'inégalités de réussite entre les enfants ?

- Oui Non

23. Pourquoi ?

24. Pensez-vous que certains de vos élèves réalisent leurs devoirs devant la télévision ou en jouant aux jeux vidéo ?

- Oui Peut-être Non

25. Pensez-vous que les parents de vos élèves interviennent, les aident dans l'élaboration des devoirs à domicile ?

- Oui Non

26. Si oui

- Toujours Souvent Parfois

La question n'est pertinente que si Aide1 = "Oui"

27. Si non pourquoi ?

La question n'est pertinente que si Aide1 = "Non"

28. Estimez-vous que les enfants venant d'un milieu socio-économico culturel aisé sont davantage suivis que ceux d'un milieu socio-économico culturel défavorisé ?

Oui Non

29. Pourquoi ?

30. Quel(s) intérêt(s) portez-vous aux devoirs à la maison ?

Questionnaire rempli par un enseignant

1. Êtes-vous ?

Homme Femme

2. Quel âge avez-vous ?

Entre 20 et 30 ans Entre 31 et 40 ans
 Entre 41 et 50 ans Entre 51 et 60 ans
 Plus de 60 ans

3. Depuis combien d'année(s) enseignez-vous ?

Moins de 10 ans Entre 10 et 20 ans
 Entre 21 et 30 ans Entre 31 et 40 ans
 Entre 41 et 50 ans Entre 51 et 60 ans
 Plus de 60 ans

4. En quelle classe enseignez-vous ?

GS/CP

5. Êtes-vous pour ou contre les devoirs à la maison ?

Pour Contre

6. Pourquoi ?

Les devoirs permettent une liaison école/familles.
Les familles peuvent ainsi suivre la progression des apprentissages, en particulier en lecture C.P. (Étude des phonèmes...)

7. Donnez-vous des devoirs à la maison à vos élèves ?

Oui Non

8. Pourquoi ?

Renforcement des notions abordées en classe (sans étudier, lecture, apprentissages numériques).

9. Connaissez-vous la circulaire qui interdit les devoirs à la maison ?

Oui Non

10. De quand date cette circulaire ?

1950 1956 1960 1966

11. Si vous donnez des devoirs à vos élèves, de quels types s'agit-il ?

Des devoirs préparatoires à la nouvelle matière
 Des recherches documentaires
 Terminer des exercices commencés en classe
 Des devoirs d'approfondissement
 Apprendre des leçons
 Des travaux sur l'ordinateur avec utilisation d'internet

Vous pouvez cocher plusieurs cases (2 au maximum).

12. Si 'Autre(s)', précisez :

13. Selon vous, combien de temps vos élèves consacrent-ils à leurs devoirs chaque jour ?

Moins de 30 minutes 30 minutes à 1 heure
 1 heure à 2 heures Plus de 2 heures

14. Selon vous, combien de temps les parents de vos élèves passent-ils à l'aide aux devoirs ?

Moins de 30 minutes 30 minutes à 1 heure
 1 heure à 2 heures Plus de 2 heures

15. Les devoirs donnés à vos élèves peuvent-ils être réalisés sans aide des parents ?

Oui Non Oui toujours Parfois avec aide
↳ lecture du texte.

16. Est-ce que tous les élèves font leurs devoirs régulièrement ?

Oui Non

17. Pourquoi ?

18. Avez-vous souvent des élèves qui reviennent en classe sans faire leurs devoirs à la maison ?

Souvent Parfois Jamais

19. Comment réagissez-vous quand un enfant n'a pas fait ses devoirs et n'a pas de justification légitime ?

Je ne dis rien
 Je donne une punition
 Je double les devoirs
 Je lui donne à faire sur le temps de midi

Vous pouvez cocher plusieurs cases (2 au maximum).

20. Si 'Autre(s)', précisez :

21. Adaptez-vous les devoirs en fonction des forces et des faiblesses des élèves ?

Oui Non

22. Pensez-vous que les devoirs sont facteurs d'inégalités de réussite entre les enfants ?

Oui Non

23. Pourquoi ?

Même sans devoirs, les familles aisées continueront à prendre des cours particuliers pour leurs enfants ; l'inégalité de réussite existera toujours.

24. Pensez-vous que certains de vos élèves réalisent leurs devoirs devant la télévision ou en jouant aux jeux vidéo ?

Oui Peut-être Non

25. Pensez-vous que les parents de vos élèves interviennent, les aident dans l'élaboration des devoirs à domicile ?

Oui Non

26. Si oui

Toujours Souvent Parfois

La question n'est pertinente que si Aide1 = "Oui"

27. Si non pourquoi ?

La question n'est pertinente que si Aide1 = "Non"

28. Estimez-vous que les enfants venant d'un milieu socio-économico culturel aisé sont davantage suivis que ceux d'un milieu socio-économico culturel défavorisé ?

Oui Non

29. Pourquoi ?

- Cours particuliers (langue ... etc.) ;
- Modèle de réussite sociale des parents .

30. Quel(s) intérêt(s) portez-vous aux devoirs à la maison ?

/

Questionnaire rempli par un parent d'élève

1. Etes-vous ?

- Homme Femme

2. Quel âge avez-vous ?

- Moins de 20 ans Entre 20 et 25 ans
 Entre 26 et 30 ans entre 31 et 35 ans
 Entre 36 et 40 ans Entre 41 et 45 ans
 Entre 46 et 50 ans Plus de 50 ans

3. Etes-vous ?

- Célibataire En concubinage Marié(e)
 Pscé(e) Divorcé(e) Veuf(ve)

4. Quel est votre niveau d'études ?

- Aucun diplôme
 Brevet des collèges
 CAP,BEP
 Bac,brevet professionnel ou équivalent
 Bac+ 2
 Bac+3
 Au moins bac+5

5. Quelle est votre profession ?

- Agriculteurs exploitants
 Artisans, commerçants et chefs d'entreprise
 Cadres et professions intellectuelles supérieures
 Professions intermédiaires
 Employés
 Ouvriers
 Retraités
 Sans activité professionnelle

6. Combien d'enfants avez-vous ?

- 1 2 3 4 5 Plus de 5

7. En quelle classe votre enfant est-il ?

- CE1 CM2

8. Votre enfant a-t-il des devoirs ?

- Oui Non

9. Etes-vous pour ou contre les devoirs à la maison ?

- Pour Contre

10. Justifiez votre réponse.

Cela permet d'approfondir les connaissances.

11. Connaissez-vous la circulaire qui légifère les devoirs à la maison ?

- Oui Non

12. Que pensez-vous de ce que veut faire le nouveau gouvernement quant à l'abrogation des devoirs à la maison ?

- Cela n'importe peu Je suis d'accord
 Je ne suis pas d'accord

13. Si votre enfant a des devoirs, combien de temps y consacre-t-il chaque jour ?

- Moins de 30 minutes 30 minutes à 1 heure
 1 heure à 2 heures Plus de 2 heures

14. Est-ce que votre enfant se met facilement seul aux devoirs ?

- Oui Non

15. De quels types de devoirs s'agit-il ?

- Des devoirs préparatoires à la nouvelle matière
 Des recherches documentaires
 Terminer des exercices commencés en classe
 Des devoirs d'approfondissement
 Des leçons à apprendre
 Des travaux sur l'ordinateur avec l'utilisation d'internet

Vous pouvez cocher plusieurs cases (2 au maximum).

16. Si 'Autre(s)', précisez :

17. Estimez-vous que votre enfant a :

- Trop de devoirs Suffisamment de devoirs
 Pas assez de devoirs

18. A quelle heure rentrez-vous chez vous le soir ?

- Avant 17h Entre 17h et 17h30
 Entre 18h et 18h30 19h
 Plus tard que 19h

19. A quelle heure votre enfant commence-t-il ses devoirs ?

- 17h 17h30
 18h 18h30
 19h Plus tard que 19h

20. Comment votre enfant vit-il ce moment de la réalisation des devoirs à la maison ?

- Bien Assez bien Assez mal Mal

21. Votre enfant est-il capable de faire ses devoirs SEUL ?

- Oui Non

22. Intervenez-vous dans l'élaboration des devoirs à domicile de votre enfant ?

- Oui Non

23. Si oui, a combien de temps estimez-vous votre investissement dans les devoirs à la maison ?

- 0 à 5 minutes 5 à 30 minutes 30 minutes à 1h
 Plus d'une heure

La question n'est pertinente que si l'intervention = "Oui"

24. Pensez-vous que votre aide dans la réalisation des devoirs à la maison soit bénéfique pour votre enfant ?

- Oui Non

25. Pourquoi ?

Cela permet de avoir la
compréhension de la leçon et
éventuellement approfondir

26. Dans quelle matière vous sentez-vous le plus à l'aise ?

- En français En mathématiques En histoire
 En géographie En sciences En SVT

Vous pouvez cocher plusieurs cases (2 au maximum).

27. Votre enfant fait-il ses devoirs devant la télévision ?

- Oui Non

28. Votre enfant alterne-t-il devoirs et jeux vidéo ?

- Oui Non

29. Votre enfant a-t-il un téléphone portable ?

- Oui Non

30. Si oui, fait-il ses devoirs avec ?

- Oui Non

La question n'est pertinente que si Téléphone = "Oui"

31. Est-ce qu'il arrive souvent à votre enfant de repartir à l'école sans faire ses devoirs ?

- Oui Souvent Parfois Non

32. Votre enfant est-il puni quand il ne fait pas ses devoirs ?

- Oui Non

33. Si oui, quels types de punitions a-t-il ?

- Les devoirs sont doublés
 Les devoirs sont à faire sur le temps de midi
 Mon enfant doit copier des lignes
 Mon enfant a un devoir supplémentaire

La question n'est pertinente que si punition = "Oui"

34. Aimerez-vous que votre enfant n'ait plus de devoirs ?

- Oui Non

35. Pourquoi ?

Cela permet une meilleure
compréhension des leçons et une
préparation pour le collège.

36. Si votre enfant devait continuer à faire des devoirs, pensez-vous que les faire à l'école serait une bonne idée ?

- Oui Non

37. Pourquoi ?

Les faire à la maison permet
de définir une organisation
propre aux rythmes de l'enfant

38. Pensez-vous que les devoirs sont facteurs d'inégalités de réussite entre les enfants ?

- Oui Non

39. Quel est selon vous l'intérêt des devoirs à la maison ?

- Je n'en vois aucun
 Terminer le travail commencé en classe
 Obtenir de meilleurs résultats scolaires
 Retenir le travail fait en classe
 Favoriser le lien famille-école
 Favoriser le lien enfant-parent

Vous pouvez cocher plusieurs cases (3 au maximum).

Résumé :

Les devoirs à la maison sont interdits à l'école primaire depuis le 29 décembre 1956. Cette décision a été prise afin de réduire les inégalités en matière de réussite scolaire.

Cependant, la législation est-elle appliquée dans les faits ? Comment les parents de deux milieux sociaux différents perçoivent-ils le travail à domicile ? Est-ce que tous ont les mêmes disponibilités et aptitudes pour aider leur(s) enfant(s) ?

La lecture des différents ouvrages et une enquête par questionnaires ont permis de répondre à ces questions. Il y a parfois des écarts entre les lectures et la réalité du terrain.

Mots-clés :

Devoirs à la maison, inégalités, parents.

